

N° 67
décembre
2024

Bien vivre à LOUANNEC

Bulletin municipal



Bonnes fêtes de fin d'année

Sommaire

Le mot de la rédaction

Le mot du maire

Vie municipale

Finances - Du neuf aux services techniques

Sécurisation à Mabiliès -

Effacement de réseau à Pen ar Garen..... p 4

Médiathèque - Boulodrome..... p 5

Embellissement du centre-bourg

Rétablissement de la continuité écologique
du Gruguil..... p 6

Frelons asiatiques p 7

Camping..... p 8

Bibliothèque - Ludothèque p 9

CCAS..... p 10-11

Dossier spécial : focus sur la jeunesse . p 12 à 15

Louannec, du sport pour tous !..... p 16

Commission communale des jeunes p 17

Le personnel communal..... p 18

CR des conseils municipaux p 19 à 29

Tribune libre..... p 30-31

La vie scolaire

Ecole primaire..... p 32-33

La vie associative

Ateliers et chemins

La gavotte Louannécaine..... p 34

Diwan - Radomisol..... p 35

CAL..... p 36

Les louannigous - Trégorissimo p 37

ARAL - CAEL..... p 38

Bourse aux vêtements - Espoirs Talibés p 39

UNC..... p 40

La vie sportive

AGEL - Baby Gym - Cyclo-club..... p 41

Mell Zorn - Tennis Club..... p 42

Les Sternes..... p 43

USPL - TTLPL..... p 44

Yoga - Volley..... p 45

Pêle mêle p 46

Nouveaux commerçants p 47

Etat civil p 48

Artisans commerçants p 49

Infos pratiques p 50



L'année 2024 se termine. Voici donc notre traditionnel bulletin municipal qui revient sur l'actualité communale et associative de l'année.

L'équipe rédactionnelle perd en cette fin d'année un de ses membres, Guy Parzy. Ce dernier était la cheville ouvrière du bulletin municipal depuis le début du mandat. Il quitte, bien à regret, Louannec pour la Normandie, mais c'est pour mieux profiter de ses enfants et petits-enfants. Bon vent Guy !

Nous avons à Louannec une équipe enfance-jeunesse motivée et dynamique. Ils et elles ont eu à cœur de vous présenter leurs projets et activités. Nous avons regroupé toutes leurs actions dans un dossier spécial.

Pour les moins jeunes, vous trouverez deux nouveautés : Solitrégor, le transport solidaire, et la mise en place à partir de janvier d'activités de découverte sportive pour les plus de 60 ans.

Bonne lecture !

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2025.

L'Equipe rédactionnelle

Ce bulletin est respectueux de l'environnement. Il est imprimé avec des encres naturelles et sur du papier issu de forêts gérées durablement.



Chères Louannécaines, chers Louannécains,

Notre commune, comme toutes les autres en France, est confrontée depuis plusieurs années aux conséquences sanitaires, humaines, sociales et économiques de plusieurs crises qui se sont enchaînées. Mouvement des gilets jaunes, crise sanitaire du COVID-19, crise agricole, crise énergétique et inflationniste, plombent durablement le moral dans un climat de tensions internationales toujours croissantes. Nous entrons maintenant dans une crise politique majeure, où l'instabilité actuelle de nos institutions fragilisent encore plus le bien vivre ensemble que nous appelons tous de nos vœux.

L'inquiétude sur la capacité de la France à enrayer le déficit public, et l'incapacité de nos politiques à élaborer collectivement un budget pour 2025, entraînent nos collectivités dans une incertitude budgétaire et les entreprises dans un manque de perspectives, fragilisant ainsi les projections d'emplois, voire même entraînant des suppressions.

Malgré cela, du côté communal, les projets avancent. Les travaux de l'espace culturel se poursuivent malgré un retard d'environ 2 mois, lié à la partie structurelle en bois. Le planning réactualisé fixe la livraison du bâtiment et de la place à l'été 2025. Les entreprises locales, choisies dans le cadre de l'appel d'offre initial et orchestrées par le maître d'œuvre Atelier RUBIN de Lannion, sont à pied d'œuvre pour finaliser ce beau projet.

Le projet boulodrome va lui aussi rentrer dans sa phase réalisation dès la validation du permis de construire et sera érigé sur le bas du parking de la salle des fêtes.

Concernant le projet de rénovation du stade municipal en centre bourg, la commission en charge du dossier a pris le temps d'étudier toutes les options : réfection ou non du terrain, en synthétique ou en herbe, construction des vestiaires en bâti traditionnel ou en modulaire, équipements annexes (tribune, mains courantes, ...) avec à chaque fois l'estimation des coûts financiers. Ce travail long mais nécessaire a retardé la prise de décision. En 2025/2026 les choses devraient évoluer pour mettre à disposition des infrastructures conformes aux attentes des utilisateurs, tout en respectant l'enveloppe budgétaire contrainte.

Les nouveaux lotissements à Mabiliès (14 logements, dont 4 sociaux) et à Goas Quéo (33 logements, 11 lots libres et 22 collectifs dont 10 sociaux) permettront à de nouveaux Louannécains de venir s'installer.

Les travaux d'effacement de réseaux et de sécurisation seront concentrés à Mabiliès en cette fin d'année 2024 et se prolongeront en 2025.

Vous retrouverez l'ensemble de ces projets ainsi qu'un tour d'horizon des actions menées cette année dans les pages internes de ce bulletin municipal.

La fin de l'année est proche, c'est l'occasion de partager de bons moments en famille. Je vous souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2025. J'accompagne tout particulièrement de mes pensées, et de mes vœux, celles et ceux d'entre nous que la solitude et la maladie n'épargnent pas.

Le Maire
Gervais EGAULT
"War Araok Bepred"

Finances

Au moment du vote du budget de la commune pour 2024, nous avons refait le point sur la situation de Louannec au sein du canton de Perros Guirec.

Sur les 9 communes du canton, Louannec :

- a) est la 4^{ème} commune par importance en population (INSEE ou DGF) ;
- b) a un revenu imposable par habitant qui se situe à la 6^{ème} place par importance ;
- c) a des Impôts Locaux qui se situent à la 8^{ème} place (425 €/hab. INSEE). Par conséquent il n'y a qu'une commune du canton qui a des Impôts Locaux moins élevés qu'à Louannec ;
- d) a des Dépenses de Fonctionnement (dépenses courantes de l'année) qui se situent à la 8^{ème} place. Là encore, une seule commune a des dépenses/hab. moins importantes qu'à Louannec ;
- e) a un Encours de la Dette/hab. INSEE qui est la moins élevée sur le canton, et pourtant il y a toujours des investissements.

Les votes de Budgets sont déjà loin (3 avril dernier). C'est pourquoi il est utile de rappeler quelques chiffres.

Au niveau des Recettes de Fonctionnement pour 2024, nous avons budgété une baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat) de 47 540 €.

Au niveau des Dépenses de Fonctionnement, nous avons réévalué le budget des dépenses en énergies de 40 000 €.

Ces 2 éléments ont donc une incidence importante sur notre capacité à dégager des marges pour faire face aux investissements de 2024.

Ces derniers tiennent compte de l'avancement de la Médiathèque ainsi que du Boulodrome reporté depuis plusieurs années, du programme de voirie pour 2024, de la sécurisation de la RD6, des équipements en matériels, ... Les investissements réels budgétés

pour 2024 sont de 1 986 132 €.

Certains font paraître des chiffres qui sont erronés et surtout qui sont partiels. Ils annoncent que nous investissons pour 2 845 000 € (1 800 000 € pour la Médiathèque, 600 000 € pour le terrain de foot avec l'option basse, 145 000 € pour le Boulodrome et 300 000 € pour des terrains de tennis). C'est nettement plus que ce qui a été voté le 3 avril dernier au Conseil Municipal pour les votes des Budgets. Ils oublient de parler des financements. Comme pour n'importe qui, lorsque chacun d'entre nous réalise un investissement, il le fait que s'il y a les financements en face. Logique. A ce même Conseil Municipal, il a été démontré que nos recettes de financements pour 2024 étaient de 2 008 431,79 €, c'est-à-dire plus que les investissements. Et dans ces recettes de financements, nous n'avions prévu qu'un possible emprunt à réaliser de 293 000 €, soit moins de 15% des investissements. Ce n'est pas tout le monde, commune comprise, qui peut réaliser des investissements avec si peu d'emprunt bancaire. Depuis 2014, 1^{er} mandat de Gervais EGAULT, et jusqu'à fin 2023, l'endettement de Louannec a diminué de plus de 56%. Là encore, il n'y a qu'une commune du Canton qui a fait mieux que Louannec. Vous voyez, nous ne pouvons pas accepter d'être accusés par une minorité de dépenser inutilement l'argent des contribuables. La situation était saine avant 2014, et elle s'est améliorée.

Assez parlé de chiffres, je reste à votre disposition à la mairie en cas de besoin.

En cette fin d'année 2024, je tiens à vous souhaiter de très Bonnes Fêtes, ainsi qu'à vos familles.

Marc BACUS,
adjoint aux finances

Travaux

Du neuf aux services techniques

Les vestiaires aux services techniques, vieillissants, méritaient un rafraîchissement et devaient être mis aux normes actuelles.

Les travaux de rénovation ont été réalisés par le service bâtiment des services techniques. Un vestiaire pour le personnel féminin a été créé, une salle de repos et une cuisine ont été aménagés et l'isolation de l'ensemble de l'espace a été améliorée.

Le coût des matériaux est estimé à 8 000 €.



Sécurisation à Mabiliès

Préalablement aux travaux de sécurisation présentés dans le précédent bulletin municipal, des travaux d'effacement des réseaux basse tension et télécommunications ont démarré en décembre sur la RD6 et RD38.

L'appel d'offres pour les travaux de sécurisation sera lancé en début d'année 2025 pour une réalisation courant d'année.

Effacement de réseau à Pen ar garen

Des travaux d'effacement des réseaux ont été réalisés courant décembre. Un cheminement piéton le long de la RD6 sera réalisé par les services techniques après la fin des travaux.

Le chantier de la médiathèque est lancé

Le chantier a été lancé en avril 2024. Les travaux sont supervisés par l'Atelier Rubin de Lannion. La pose de l'ossature bois et de la charpente ont pris deux mois de retard à cause de l'indisponibilité de certains matériaux. Le gros œuvre est bien avancé, la pose des menuiseries extérieures a été faite en novembre. L'aménagement intérieur prend forme : cloisons, isolation, chappe et pose d'huissières.

La livraison de la médiathèque est prévue pour juin 2025.

L'accès à la médiathèque se fera par un parvis extérieur aux allures d'esplanade accessible aux personnes à mobilité réduite.

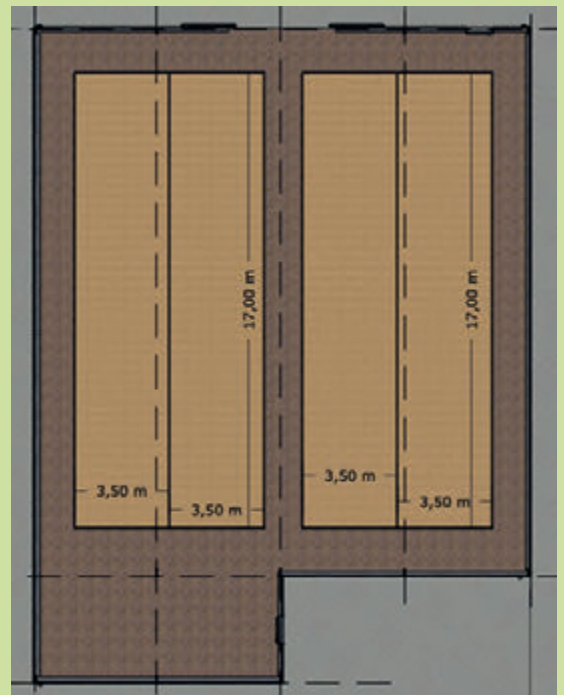


Un lieu convivial, le boulodrome

C'est un engouement de plus en plus courant dans les municipalités, mais aussi chez les particuliers qui rêvent de posséder un lieu approprié pour jouer aux boules entre amis en toutes saisons.

Aussi, la municipalité a choisi de lancer le projet de boulodrome. C'est l'entreprise « Le Péron constructions » qui a été retenue à l'issue de l'appel d'offre.

Le boulodrome sera installé tout en bas du parking de la salle des fêtes. Les travaux devraient démarrer fin du 1^{er} semestre 2025.



Boulodrome - Plan de Financement

| DEPENSES | | |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| Programme | Description | HT |
| Etudes et suivi | Etudes de sol - G2 | 3 897 € |
| | Bureau de controle | 2 600 € |
| Régie | Aménagement comp. | 8 190 € |
| Aménagement - Travaux | PC & Terrassement | 22 326 € |
| | Batiment | 86 000 € |
| TOTAL (HT) | | 123 013 € |

| RECETTES | | |
|------------------|--------------------------|-----------------|
| HT | Organisme | Description |
| 90 515 € | Commune | Autofinancement |
| 32 498 € | ETAT | DETR 2025 |
| 123 013 € | Total financement | |

TOTAL (HT) 123 013 € = 24 603 € FCTVA
TOTAL (TTC) 147 616 € = 147 616 € Total TTC

Embellissement du centre-bourg

Les services techniques ont continué au printemps et à l'automne l'aménagement de nouveaux parterres dans le centre-bourg : au niveau des commerces coté nord de la RD6, ainsi qu'au carrefour de la rue des écoles. Ils en ont profité pour élargir le passage au coin du « Village » pour une circulation piétonne plus aisée.



Rétablissement de la continuité écologique du Gruguil

Le cours d'eau du Gruguil prend sa source du côté de l'aéroport de Lannion (environ 25 km de long) et trouve son exutoire dans l'anse de Perros, au niveau du rond-point de Pont Couennec.

Il arrive à Louannec du côté de Milin ar Stang. La route de Milin ar Stang est une ancienne digue de plan d'eau en lien avec le moulin de Milin ar Stang. La digue est caractérisée par la présence de deux ouvrages : un ouvrage principal maçonné de dimension 1m x 1m dans lequel passe le cours d'eau et un ouvrage de trop-plein.

L'ouvrage principal présente une hauteur de chute entre l'amont et l'aval de 80 cm ce qui constitue un obstacle infranchissable pour toutes les espèces piscicoles (truites, anguilles, lamproies...). Il limite leur capacité de circulation dans le cours d'eau et leur accès aux zones de reproductions. Cela pose également un problème de continuité sédimentaire, le transfert de sédiment étant un élément important pour la morphologie de la rivière et la qualité de ses habitats.

Le Gruguil fait partie des principaux ruisseaux côtiers du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, il est inclus dans la Zone d'Action Prioritaire pour l'anguille définie à l'échelle européenne, qui vise à favoriser la reconstitution du stock d'anguilles. LTC a proposé à la commune le remplacement de l'ouvrage principal par un pont cadre

de 3m x 2m d'ouverture et de 15 m de longueur pour rétablir la continuité du Gruguil.

Ces travaux d'aménagement de l'ouvrage de Milin ar Stang ont permis de rouvrir environ 5 km de linéaire et ainsi de restaurer et faciliter les interconnexions entre les populations piscicoles.

Les travaux ont été rapidement menés sur une dizaine de jours en octobre et le coût a été intégralement pris en charge par LTC dans le cadre de ses actions bassin versant et de sa compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec une participation du Département 22 (30 %) et du Fond Vert (50 %). Avant le démarrage des travaux, une pêche de sauvegarde réalisée sur 100 mètres de part et d'autre de l'ouvrage a permis de capturer une cinquantaine de truites en aval et seulement 2 en amont, quelques anguilles et une lamproie qui ont toutes été relâchées hors de la zone de travaux.

L'ouvrage de trop-plein n'étant plus d'aucune utilité, il sera comblé pour garantir la sécurité des usagers car depuis le printemps le déchaussement de sa pile centrale avait contraint la commune à mettre en place une limitation de circulation pour éviter tout acci-



Une allée de boules à Roch Gwen

Une allée de boules a été réalisée par les services techniques cet été dans l'espace de jeu à Roch Gwen.



Prolifération des frelons asiatiques et campagne de piégeage

Pour rappel : en 2023, le groupe piégeurs de Louannec avait capturé plus de 1 000 reines fondatrices de frelons asiatiques entre fin mars et le 10 mai 2023.

Cette campagne explique la forte baisse du nombre de nids détruits par des entreprises spécialisées cette année. Pour mémoire, 20 nids ont été détruits en 2019, 32 en 2020, 18 en 2021, 69 en 2022 et 29 cette année. Soit une baisse de 55 % ! (Il est intéressant de savoir, qu'un seul nid peut générer fin octobre, jusqu'à 500 reines ensemencées, qui hibernent à proximité. Selon la rigueur de l'hiver, 50 à 150 fondatrices reprendront leur activité au printemps et construiront un nid primaire avant d'être à l'origine de nids secondaires abritant plusieurs milliers d'individus. L'augmentation peut donc être exponentielle. **Pour information, un nid de frelons asiatiques peut consommer 150 000 insectes (11,5 kg) de 300 espèces différentes sur une saison. C'est pourquoi il est important de lutter contre cette prolifération.**

En 2023, 40 piégeurs se sont portés volontaires sur la commune, 71 pour la campagne 2024. La méthode est simple : la commune met à disposition les pièges, les appâts nécessaires et une feuille de comptage. Ils signent également une convention. A la fin de la campagne, les piégeurs ramènent les pièges nettoyés et leurs feuilles de capture.

Tous les 8 à 10 jours, les piégeurs me remontent les chiffres de leurs captures, ce qui me permet en tant que référent communal de remonter les informations auprès du GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole).

Cette année, la campagne a débuté le 6 avril et s'est terminée le 25 mai. Durant le printemps, les températures, sont restées assez fraîches, ce qui pourrait expliquer une moindre efficacité de l'appât

utilisé. Davantage de frelons européens ont été capturés par rapport à l'an dernier.

Les résultats sont néanmoins satisfaisants : 920 reines fondatrices ont été neutralisées, mais aussi un peu plus de 250 frelons européens.

Le nombre de piégeurs a nettement augmenté dans certains quartiers comme à Roch Wenn (+6), Kerjean et Nantouar (+5), Kernu, Ar Vouster et Stivel (+4/quartier)... N'hésitez pas à compléter l'équipe en 2025 ! Cette année, ce sont les quartiers du Croajou et Pen Ar Crec'h qui sont en haut du podium (229 captures contre 283 en 2023), viennent ensuite Kerjean et Nantouar (125 contre 195 en 2023), puis Kernu (123 contre 80 en 2023).

Au 9 octobre dernier, 13 nids ont été détruits par des entreprises spécialisées, contre 26 nids l'an dernier.

Avertissement : déjà formulé dans le BM de décembre 2023 ; les nids secondaires (2 000 à 3 000 individus en moyenne) s'installent de plus en plus bas, et même dans des haies. Sur les 13 nids détruits par des entreprises spécialisées cette année, 4 se situaient très bas, à une hauteur de 1.50 m. Par conséquent, soyez très vigilants lors de vos travaux de taille.

En 2025, nous repartirons pour une nouvelle campagne de piégeage. Une nouvelle réunion publique sera organisée vers le mois de mars prochain. Nous vous préviendrons par voie de presse.

Marc BACUS
Référent GDSA



Appels d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la Mairie

Lors de la fermeture de la Mairie, pour les interventions urgentes dans notre commune, vous êtes priés d'appeler, suivant les faits concernés, soit :

- le 18 pour joindre les pompiers

ou

- le 17 ou le 02 96 23 20 17 pour joindre la Brigade de Gendarmerie Autonome de Perros-Guirec (jour) ou le Centre Opérationnel Gendarmerie (la nuit)



Notez-le : VŒUX 2025

Les vœux du Maire sont programmés
vendredi 10 janvier à la salle des fêtes à 18h00.
Tous les louannécains y sont cordialement invités.

Camping

Pour tout le monde, l'année 2023 avait été une excellente année pour le tourisme.

Il n'en a pas été de même pour l'année 2024. Parmi les causes possibles, on peut probablement retenir plusieurs facteurs tels que les Jeux Olympiques, les élections législatives surprises, et bien sûr une triste météo...

Notre camping a bien sûr subi ce manque de touristes avec une saison qui a débuté très tardivement. Comparé à l'année dernière, le mois d'avril 2024 a vu une baisse des nuitées de 35% par rapport au même mois de 2023. Il n'y a pas eu un mois cette année qui a été meilleur qu'en 2023. Globalement, la baisse du nombre de nuitées a été de 23% par rapport à 2023.

Autant en 2023, année exceptionnelle, nous avons réalisé beaucoup de travaux en régie, générant des dépenses en conséquence. Autant 2024, année en baisse, nos dépenses ont été moindres, le camping conserve donc sa stabilité financière.

2024, c'est aussi l'arrivée de Hervé et de Justine nos nouveaux gérants du snack. Avec leur bonne humeur et leur professionnalisme, ils ont fait le bonheur de nos campeurs et de nos clients locaux, d'avril à septembre.

En 2024, c'est aussi la réalisation d'un bureau sécurisé et l'insonorisation de l'espace accueil contribuant à l'amélioration des conditions d'accueil des touristes, mais également de meilleures conditions de travail pour notre personnel.

Pour 2025, la liste des travaux n'est pas encore arrêtée et ils dépendront de notre capacité à faire. Parmi ceux-ci, on retrouve la rénovation de la salle de jeux, du petit sanitaire, une tranche complémentaire d'aménagement et la création d'une nouvelle salle pouvant accueillir le Mini-Club.

Une fois de plus, notre camping a prouvé son attractivité même en période difficile. Un bon accueil, un bon entretien, une amélioration permanente et un personnel engagé nous l'ont permis.

Un grand merci à l'ensemble de l'équipe qui s'est investi pour les vacanciers, ainsi que le personnel des services techniques pour l'entretien et le bon fonctionnement du camping.

Merci également à Guy PARZY pour son engagement au service du camping municipal de Louannec.

L'équipe Municipale



L'équipe permanente du camping.



Animation escalade pour les jeunes vacanciers.



Hervé et Justine, nos nouveaux gérants.

La bibliothèque municipale commence sa mue

Si vous la fréquentez, vous l'avez déjà remarqué.

Si vous ne la connaissez pas ou peu, sachez que la bibliothèque municipale de Louannec est désormais ouverte **18 heures par semaine** (en dehors des vacances scolaires), du lundi au samedi et à différents moments de la journée pour essayer de contenter tout le monde.

Les évolutions ne s'arrêtent pas là !

Pendant que la construction de la médiathèque se poursuit, l'équipe de bénévoles et de salariées a réaménagé les espaces pour aérer les collections, vous permettre de mieux repérer les nouveautés, bref, vous donner toujours plus envie de découvrir des livres et aiguïser votre curiosité.

Et comme nous sommes au 21^{ème} siècle et que le numérique fait maintenant partie intégrante de nos vies, votre abonnement à la bibliothèque vous permet également d'accéder aux ressources numériques de la Bibliothèque des Côtes d'Armor.

Allez jeter un œil ici : <https://bcanumerique.cotesdarmor.fr/>

Comme vous le constatez des milliers de films, de livres (dont des nouveautés ou des ouvrages adaptés aux jeunes lecteurs dyslexiques), de titres de presse, d'outils de formation (dont les codes auto, moto et bateau) sont à portée de clic !

Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription en indiquant que vous êtes inscrit à la bibliothèque de Louannec et le tour est joué.

En attendant de vous accueillir en 2025 dans une médiathèque flambant neuve, avec de nouvelles collections, une programmation culturelle et des services innovants, l'équipe de la bibliothèque vous attend avec plaisir dans la structure actuelle.

A bientôt !

Sophie LOISEAU
Responsable bibliothèque

INFOS PRATIQUES

Bibliothèque municipale de Louannec

Rue du Carlouar (à côté de l'entrée du centre de loisirs)

Inscription gratuite permettant d'emprunter 3 livres et 2 revues pour 3 semaines, et d'accéder aux ressources numériques de la BCA



Ludothèque

La ludothèque a rouvert ses portes début 2024 avec une large collection de jeux accessibles au prêt.

La ludothèque est désormais accessible librement les mercredis de 17h à 18h et les samedis de 11h à midi. L'accès se fait par la cour du centre de loisirs. Les familles peuvent s'y retrouver pour découvrir les jeux sur place ou les emprunter en prenant une adhésion.

De nouveaux jeux ont fait leur apparition notamment des jeux pour les plus grands (public adolescent / adulte). Il existe également de nombreux jeux à destination des plus jeunes.

Prochainement des créneaux à thème seront proposés, vous avez déjà peut-être pu découvrir un Escape game qui a été organisé dans la ludothèque à la rentrée.

Louison LE SCOUARNEC
Animation jeunesse



Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Dans le cadre de ses missions de solidarité, le CCAS de Louannec a organisé différentes actions tout au long de cette année 2024 :

- La traditionnelle galette des Rois à l'EHPAD Kerguen,
- Des ateliers Préventions des chutes,
- La commune de Louannec est devenue une Ville ambassadrice du don d'organes,
- La Conférence débat dons d'organes et don de moelle :

le jeudi 03 octobre, le CCAS de Louannec a organisé avec l'association TRANSHEPATE une conférence sur le don d'organes. Après la diffusion d'une vidéo destinée à sensibiliser chacun sur l'intérêt du don d'organes, a eu lieu un débat avec de fructueux échanges, des témoignages et des précisions (notamment juridiques). Cette réunion a permis, en outre, de rappeler le rôle de la ville de Louannec en sa qualité d'Ambassadrice du don d'organes.

- Une conférence « Louannec au fil du temps » au profit du relais louannécain « Mean Ruz Trégor » commentée par Jean-Paul Simon
- Accueil des nouveaux Louannécains

Le samedi 05 octobre, Gervais ÉGAULT, son équipe municipale et les membres du CCAS, ont accueilli les nouveaux Louannécains arrivés dans la commune en 2023/2024. Après les présentations d'usage, le maire a présenté Louannec : son histoire d'hier à aujourd'hui, et les projets. La parole a ensuite été donnée aux participants, créant ainsi des échanges cordialement animés. Il a été remis à chaque nouvelle famille Louannécaine un livret d'accueil, ainsi que le livre « Fils du Trégor » dédié par son auteur Jean-Paul SIMON.

- Repas des anciens

Le repas des anciens s'est tenu le mercredi 9 octobre dans une bonne ambiance et la bonne humeur. Merci pour le service en salle par le personnel communal ainsi qu'au personnel de la cantine pour la préparation du repas

- Conférence Activités Physique Adaptées
- Colis de Noël



Accueil des nouveaux louannécains



Repas des anciens



Conférence Activités Physique Adaptées



Repas des anciens



Réalisation des colis de Noël



Des ateliers Préventions des chutes



Ville ambassadrice du don d'organe



Conférence au fil du temps

SOLITREGOR, Le transport solidaire

Le CCAS a adhéré à l'association SOLITREGOR et, depuis le 1^{er} octobre 2024, propose à tous les Louannécains qui ont des difficultés de transport le déplacement accompagné solidaire fondé sur le bénévolat.

Dans cette association, il y a trois catégories d'adhérents :

- **Le bénéficiaire** qui recherche un mode de déplacement, et ne peut prétendre à d'autres moyens de déplacement
- **Le chauffeur accompagnateur** qui conduit les bénéficiaires vers la destination souhaitée. L'accompagnateur utilise son propre véhicule.
- **Le référent** qui reçoit la demande du bénéficiaire et recherche un accompagnateur disponible.

Comment faire pour en bénéficier ?

- Adhérer à l'association (5€ annuel)

Prendre contact avec la mairie pour s'inscrire

- Pour chaque déplacement

1. Le bénéficiaire téléphone au référent au **06 69 75 51 32**, au minimum 48h avant le jour de déplacement souhaité.
2. Le référent confirme la prise en charge. Le bénéficiaire est averti des modalités de son déplacement accompagné.
3. Le chauffeur accompagnateur se rend au domicile du bénéficiaire et effectue le déplacement
4. Au retour, le bénéficiaire règle à l'accompagnateur la somme qui correspond au remboursement des frais kilométriques, (trajet A/R) soit 0,35€ par kilomètre.

Quelques règles :

- Pour les trajets de moins de 10 km, le bénéficiaire règlera la somme de 3,50 €
- Pas de déplacement dans un rayon supérieur à 80 km
- Des déplacements limités du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00, sauf situation exceptionnelle
- Attention : l'accompagnateur Solitrégor n'est pas un taxi ambulancier

Votre référent pour Louannec est joignable au 06 69 75 51 32

SOLITREGOR est une association Loi 1901 regroupant les communes de Coatréven, Kermaria-Sulard, Louannec, Penvéan, St Quay-Perros, Trélévern, Trévou-Tréguignec

Recensement des personnes vulnérables

Dans le cadre de la refonte de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de Louannec met à jour le registre des personnes vulnérables. Les personnes fragiles ou isolées sont invitées à s'inscrire en mairie de Louannec ou au 02.96.23.20.63. Cela permet au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de connaître les situations individuelles et d'accompagner ces personnes lors d'évènements exceptionnels (canicule, épidémie...).

Dossier spécial : focus sur la jeunesse

La rentrée 2024 a été marquée par la fermeture d'une classe. L'épée de Damoclès qui nous menaçait depuis quelques années est tombée. C'est aussi, le départ d'Angélica qui aura œuvré pendant une vingtaine d'années auprès de nos chères petites têtes blondes. Maëlys Le Gall la remplace depuis la rentrée. Madame Hortense Sallou complète l'équipe enseignante en maternelle.

L'an passé, Louannec restait la seule commune du département à conserver la semaine de quatre jours et demi avec l'organisation des TAP.

Suite à la fin des financements de l'Etat, et du souhait de l'équipe enseignante, le conseil a voté le retour à la semaine des quatre jours. Les TAP, grand succès à Louannec ont vécu une dizaine d'années et ont permis aux enfants de découvrir une très grande variété d'activités originales de qualité. Bon nombre de personnes regrettent cette décision, notamment les élus et de nombreuses familles louannécaines. Nous avons décidé de poursuivre cette aventure différemment en nous appuyant sur ce riche héritage. Des ateliers sont dorénavant animés par le personnel enfance-jeunesse de la commune, avec leur compétence reconnue, en parallèle des temps de garderie.

Les élus, l'équipe enseignante, des parents d'élèves, et l'ensemble du personnel oeuvrant auprès de la jeunesse ont entamé une réflexion quant' à la réécriture de notre projet éducatif appelé PEDT (Projet Educatif de Territoire). C'est un travail indispensable pour fédérer une équipe autour d'un projet clair qui donne du sens et une cohérence éducative à l'ensemble des actions menées. Il permet aussi d'être reconnu et aidé par la CAF.

Les axes retenus sont les suivants :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.
- Développer la créativité.
- Lutter contre la sédentarité en développant l'offre sportive.
- Encourager les projets intergénérationnels.
- "De manière transversale", sensibiliser au respect de l'environnement ainsi qu'au développement durable.

Au début de l'été, la commune a investi dans un minibus 9 places pour permettre des sorties pour enfants ou adolescents fréquentant le centre de loisirs ou l'espace jeunes. Il a aussi vocation à servir à l'ensemble des actions municipales.

Depuis le début de l'année 2024, la cour de la garderie a été repensée et végétalisée. Une nouvelle structure de jeu a été installée. Elle a été largement choisie par les enfants lors d'un vote entre 3 projets l'an dernier. Les agents des services techniques ont été à la manœuvre pour refaire l'assainissement et les aménagements de la cour avec notamment un parcours pour acrobates en herbe avec du bois tombé lors de la tempête Ciaran.

Pour 2025, Les sanitaires vont être entièrement refaits. Nous réfléchissons également à un rafraîchissement de l'ensemble des locaux avec l'achat de mobilier de rangement et la création d'espaces plus différenciés.

Nous laissons maintenant le service jeunesse faire un tour d'horizon des actions marquantes menées cette année.

Emilie ZEGGANE, adjointe aux affaires scolaires
Emmanuel COGNEAU, conseiller délégué à la jeunesse



Nouvelle structure de jeux et aménagement de la cour à la garderie.



Le nouveau minibus communal.



84 missions argent de poche en 2024.

Des nouveautés en 2024

Une première en 2024 pour le Service Enfance Jeunesse de Louannec : La participation à la « Quinzaine de la parentalité » du 02 au 17 mars 2024.

Opération qui se déroule sur l'ensemble du territoire de LTC et qui a pour objectif de faire connaître les nombreuses ressources du territoire du secteur de l'Enfance et de la Jeunesse.

C'est l'occasion, pour les familles, de connaître les structures et d'aller à la rencontre des professionnels qui les font vivre.

Pour cette 1ère édition à Louannec, un large éventail d'activités était proposé sur ces 2 semaines : activités manuelles, cuisine, sports, collage, olympiades, café philo, soirée Loup-garou... Elles se déroulaient sur les temps de centre de loisirs, garderie, espace jeunes et école des sports.

La quinzaine s'est clôturée le dimanche par une journée « Sport et jeux en famille » qui a connu un franc succès et de beaux moments de partage...Initiation à l'escalade, jeux vidéo, Kamishibai, jeux de société, théâtre d'impro et de nombreux sports étaient au programme.



Dans le cadre des TAP, spectacle organisé et présenté par les enfants pour le clap de fin en juin 2024. Les financements d'état se sont arrêtés et la commune n'a pas pu les maintenir en l'état.



A la rentrée de septembre, ce sont des ateliers thématiques qui prennent le relais des TAP. Ils sont proposés en parallèle du temps de garderie, fonctionnent par cycles de plusieurs séances de vacances à vacances et s'adressent à toutes les tranches d'âge.

Les enfants peuvent pratiquer des activités artistiques, culturelles et sportives : Découv'arts, théâtre, cirque, radio-cartable, gymnastique, brico-rigolos, court-métrage, athlétisme, stop motion...

Tout le détail du programme et des modalités d'inscriptions sur le site de la commune : <https://www.louannec.com/>

Les premières images du premier cycle : Atelier Découv'arts avec Noémie pour les enfants de CP à CM2, Stop Motion avec Louison pour les enfants de CE2 à CM2 et atelier Brico-rigolos avec Sandrine pour les enfants de TPS à GS

Il reste quelques places sur certains ateliers, n'hésitez pas à nous contacter !

Yoëlle SIMON

Responsable du service Enfance-jeunesse



Atelier Découv'arts



Atelier Stop Motion

7 séances Brico' rigolos ont été proposées chaque lundi soir du 2 septembre au 14 octobre.

Les enfants de la maternelle ont réalisé différents objets (animaux en perles, pot à crayons, lanternes...)

Ces ateliers leur ont permis de développer leur esprit créatif et leur dextérité, tout en passant un bon moment entre copains !

De nouveaux ateliers du 5 novembre au 17 décembre auront lieu tous les mardis soirs. Ceux-ci seront proposés aux enfants de GS, CP et CE1.

Ils auront l'occasion de créer des bracelets en macramé, un bolide

ou encore s'initier à la mosaïque...

Puis Brico' rigolos reviendra tous les jeudis soirs pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 du 9 janvier au 4 février.

Ils auront l'occasion d'utiliser une machine à coudre pour réaliser soit un sac de billes ou encore une pochette en tissu.

Des séances seront également consacrées à l'initiation au scrapbooking (embellissement de photos sous forme de mini-album).

Je vous attends avec grand plaisir !!

Sandrine JOREAU

Atsem



Atelier Brico-rigolos

Animation Jeunesse

En 2024, une bonne dynamique s'est installée autour de l'Espace Jeunes. Un groupe d'une trentaine de jeunes collégiens fréquente régulièrement le local en s'y retrouvant après les cours ou les week-ends. Le local est ouvert aux jeunes collégiens et lycéens toute l'année (hors vacances de Noël) les mercredis et samedis de 14h à 17h et les vendredis de 16h30 à 18h30.

Des temps forts ont été organisés notamment sur les périodes de vacances scolaires avec de nombreuses activités proposées aux jeunes. À chaque vacances des événements sportifs regroupant les Espaces Jeunes des communes voisines sont organisés. Les jeunes peuvent également se retrouver lors de sorties à la journée comme nous avons pu le faire récemment à St-Brieuc (patinoire et Virtual room), à Brest (Aquaparc) ou à Dinan (Cobac parc). Ces périodes de vacances étaient aussi l'occasion pour les jeunes de se réunir lors de soirées à thème organisées sur place dans leur local.

Un autre gros temps fort de cette année a été le séjour ados à Locquirec. Pendant une semaine, les 15 jeunes ont pu participer à de nombreuses activités comme la pirogue, le paddle géant, le kayak ou le char à voile, le tout dans une ambiance « Koh-lanta » avec



des épreuves pour gagner des perles et des veillées à la tombée de la nuit.

Durant cette année, les jeunes ont aussi pu participer à diverses actions comme celles menées avec l'Ehpad de Louannec avec des moments de partage inter-générationnels durant lesquels les jeunes ont notamment pu jouer au loto avec les résidents ou leur apprendre à jouer à un jeu vidéo. Plus récemment, nous sommes allés au refuge Plufur pour participer à diverses tâches comme la construction d'un enclos pour des tortues. Les jeunes avaient en amont organisé une collecte de denrées pour les animaux.

Toute l'année, un local et un animateur sont à la disposition des jeunes pour mettre en place des projets (qu'ils soient en lien avec l'Espace Jeunes ou au sein de la Commission Communale des Jeunes). C'est l'occasion pour les jeunes de se responsabiliser et de devenir « acteurs » de leur projet. Avec la Commission Communale des Jeunes notamment, ils peuvent faire entendre leur voix et mettre en place des projets concrets sur la commune avec une approche citoyenne.

Louison LE SCOUARNEC
Animation jeunesse



Enfance : Un centre de loisirs dynamique et attractif !

Sur l'ensemble de l'année, ce sont plus de 190 enfants, issus de Louannec et des communes alentour, qui ont fréquentés le centre de loisirs, soit en moyenne, entre 30 et 50 enfants par jour. Les activités proposées ont séduit les familles louannécaines comme celles des communes environnantes.

Une équipe composée de 6 à 12 animateurs, selon la période, fédère les enfants autour d'un thème choisi afin de les plonger dans une atmosphère particulière. Ils profitent au mieux de leur vacances par des animations variées et originales selon leur tranche d'âge.

Plusieurs temps forts ont été proposés cette année comme le traditionnel « buffet des parents » chaque vendredi, moment accompagné par de petits spectacles ou expositions des créations réalisées, lors de la semaine. Des sorties régulières ont également été organisées comme à la Récré des 3 Curés, au planétarium à la Cité des télécoms, à Armoripark, sans oublier les sorties à la plage. Le centre s'ouvre aussi vers l'extérieur comme lors des journées inter-centres de loisirs, ou lors des échanges réguliers avec l'Ehpad de Louannec).



Cet été un groupe de 12 enfants est aussi parti en mini camp à Locquirec durant 5 jours, ils ont pu découvrir la vie au camping et découvrir le char à voile, le paddle, les jeux sur la plage.

Le centre innove aussi. Plusieurs veillées ont été proposées au sein du centre de loisirs le soir entre 18h30 et 22h. Karaoké au camping, jeu de piste sur la plage, soirée pizzas ont clôturé des journées fort rythmées.

Le mercredi, les enfants sont accueillis au centre de loisirs. Ils sont encadrés par 4 animatrices.

Un thème est proposé entre chaque période de vacances scolaires). Le centre fonctionne comme pour les vacances avec des horaires et un planning un peu plus « souple » afin de permettre aux enfants de se poser lors des semaines d'école.

Les « aventures » du centre de loisirs peuvent être suivies sur la page Facebook : SEJS Louannec

Noémie CHAUVIN
Responsable du centre de Loisirs



Louannec, du sport pour tous !

L'école des sports

Elle a pour objectif de transmettre des valeurs positives par le sport et à faire découvrir plusieurs activités à chaque enfant. Le but est de donner envie aux enfants de bouger ou de découvrir une future activité. 37 sportifs étaient répartis en 3 groupes selon leur âge (4/5, 6/7 et 8/11). L'an passé (2023/2024), ils ont découvert l'athlétisme, le basket, les arts du cirque, le handball, le kinball, la boxe, des activités nautiques : kayak, paddle, la course d'orientation, le tir à l'arc et le VTT.

A la fin de l'année scolaire, les enfants se sont rendus au Trévou pour la seconde édition de la Loupentreker. Après une démonstration d'handibasket par le CTH de

Lannion, plus de 150 enfants venant des communes de Louannec, Kermaria, Trévou et Penvenan se sont rencontrés sur des ateliers sportifs. Une journée de partage fortement appréciée des sportifs et des parents présents.

Pour l'année 2024/2025, 45 enfants sont inscrits. Au programme athlétisme, gymnastique, hockey, basket, boxe, sports de raquettes, rollers, course d'orientation, tir à l'arc, ultimate et VTT. La troisième édition de la Loupentreker aura lieu à Kermaria.

Malgré la création d'un créneau pour les adolescents celui-ci a dû être annulé car il n'y avait qu'un seul jeune inscrit.



Cap vacances

Ce dispositif se déroule pendant les petites vacances scolaires sous forme de stage à la journée ou à la séance. Le côté ludique est mis en avant. Généralement j'encadre les stages sportifs (futsal, volley-ball, sports de raquette, sports co, tir à l'arc, judo, boxe, escalade, VTT, arts du cirque...) et j'essaie de faire appel à des intervenants pour diversifier le contenu et proposer des activités plus culturelles/manuelles (hip hop, poterie, tricot, magie).

Les vacances d'hiver et de printemps ont rencontré un franc succès tandis que pour les vacances de la Toussaint de nombreux stages ont du être annulés.



Olympiades

A la fin de l'année scolaire en juin des olympiades ont été organisées pour les enfants des trois écoles (maternelle, primaire et Diwan). Tous les enfants étaient mélangés et se rencontraient sur des ateliers animés par le personnel du service enfance, jeunesse et sport et par les enseignantes. Une très belle journée agrémentée par un barbecue préparé par le personnel de la cantine. Une nouvelle édition aura lieu en juin 2025.

Évènements sportifs

En février un tournoi multisport a été organisé en collaboration avec le traiteur Jacques de Louannec. Une cinquantaine de personnes sont venues pratiquer les sports de raquettes et les sports collectifs tout en prenant une pause pour manger le buffet froid préparé par la boucherie charcuterie.

En mai un tournoi de futsal s'est déroulé en deux parties. Une première où la pratique était libre et ouverte à tous (enfants, ados, adultes, familles...) et une seconde sous forme de tournoi pour les ados et les adultes. Au total une quarantaine de sportifs se sont rassemblés pour pratiquer.

A noter que pour l'année 2025 une programmation est prête et proposera plus d'évènements sportifs diversifiés sur la commune de Louannec.



Nouveau : Découverte sportive pour les plus de 60 ans.

Des activités de découvertes sportives seront proposées dès le mois de janvier aux + de 60 ans.

La pratique d'une activité sportive régulière, modérée, adaptée et diversifiée permet de retarder les effets du vieillissement, de rester autonome et contribue à l'équilibre physique, mental et social des seniors.

Pierre, éducateur sportif, vous propose dès le mois de janvier de découvrir, de manière ludique, plusieurs disciplines sportives qui vous aideront à lutter contre la sédentarité tout en créant du lien et passant un moment de convivialité.

Les séances se dérouleront tous les **1^{er} mardis de chaque mois de 14h30 à 16h** selon le programme suivant :

7 janvier : Tir à l'arc

2 juillet : Kayak/paddle

4 février : Jeux de ballons

5 août : Beach-sport

4 mars : Tennis de table

2 septembre : Tennis/ Badminton

2 avril : Cirque

7 octobre : Mini-golf

6 mai : Gym

4 novembre : Jeux d'adresse

3 juin : Course d'orientation

2 décembre : Sports collectifs

Renseignements et inscriptions auprès de Pierre 06.51.06.79.83 ou en mairie : 02.96.23.20.63

Pierre GUILLOU
Éducateur sportif

La Commission Communale des Jeunes recrute

La commission communale des jeunes existe depuis 2016. Plusieurs dizaines de jeunes ont pu échanger débattre, et mettre en place des projets simples, comme des actions intergénérationnelles en lien avec l'EHPAD ou plus élaborés comme le sentier de découverte de la commune ou les bacs à marée. Aujourd'hui, le besoin de renouvellement se fait sentir. Si tu as entre 10 et 15 ans, que tu es motivé (e) pour apporter ta vision d'écolier(e) ou de collégien(ne) et d'œuvrer avec d'autres pour des actions citoyennes, la CCJ est faite pour toi !



1°) Aurais-tu des idées pour améliorer le quotidien des jeunes sur la Commune ou des projets à mettre en place de nouveau sur la commune ?

2°) Serais-tu prêt(e) à participer et à t'investir, par exemple dans cette commission communale pour mettre en place des projets avec des jeunes de ton âge ?

Oui

Non

NOM :

Prénom :

Âge :

Adresse :

Mail :

N'hésite pas à te faire entendre en répondant à ce questionnaire, qui peut être déposé dans le hall de la mairie, dans une urne prévue à cet effet où à l'espace-jeunes. Tu peux aussi le télécharger sur le site internet de la commune, www.louannec.com dans la rubrique **Accueil / enfance-jeunesse**. Ils ont enfin la possibilité d'envoyer leurs réponses à l'adresse mail suivante jeunesse-jeunesse@orange.fr

Le personnel communal

Sophie LOISEAU (1)

Sophie est la responsable de notre bibliothèque et surtout de notre future médiathèque, elle a pris ses fonctions le 19 août.

Elle nous vient de BLAGNAC où elle occupait le poste de responsable du pôle Collections à la MédiaLudo.

Elle a en charge la mise en oeuvre du projet culturel, l'animation du réseau de bénévoles, et travaille actuellement à l'aménagement de la future médiathèque : organisation des espaces, choix du mobilier, des collections, ...

Dans l'attente de l'ouverture de l'espace culturel prévue avant l'été 2025, Sophie a réaménagé la bibliothèque et toute l'équipe vous y accueille aux nouveaux horaires élargis.

Mailys LE GALL (2)

Mailys a fait sa rentrée le 1^{er} septembre auprès des petits de l'école maternelle de Louannec.

Elle est titulaire du CAP d'accompagnement éducatif petite enfance et a occupé les fonctions d'ATSEM à Ploumilliau durant 2 ans.

Elle animera également la garderie périscolaire et le centre de loisirs.

Valentin LE BRETON (3)

Valentin a rejoint les services techniques à la rentrée 2024, il occupait précédemment ces fonctions à la commune de Trédrez-Locquemeau.

Départs en retraite (4)

La commune a honoré ses agents, qui ont été au service de la population durant de longues années, avant leur départ à la retraite bien mérité :

- Daniel COÏC
40 ans au service funéraire et bâtiments
- Alain LE SAUX
14 ans au service espaces verts
- Angelica RIEDER
17 ans à l'école maternelle

Adieu Pascal (5)

Pascal LE MORVAN nous a quitté brutalement le 18 janvier.

Il aurait dû également partir en retraite cette année, mais la maladie en a décidé autrement.

Elle l'a happé au moment où il se destinait à une retraite paisible auprès de sa famille, après 32 ans de bons et loyaux services à la commune de Louannec.

Formation aux gestes de premiers secours (6)

L'ensemble du personnel communal a été formé aux gestes de premiers secours.

Cette formation a été dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, et chaque agent s'est vu remettre un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile.

1



6



2



3



5



4



Résumés des Conseils Municipaux

Les comptes-rendus sont également disponibles en intégralité sur le site web de la commune.

Conseil du 8 novembre 2023

↳ Espace Culturel – Choix des entreprises

Le Maire rappelle la délibération du 14 décembre 2022 validant l'avant-projet défini de l'espace culturel. La consultation a eu lieu du 24 juillet au 3 octobre

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 contre VALIDE les choix de la commission des marchés publics et attribue les lots suivants :

| LOT | ENTREPRISE | MONTANT HT |
|--|------------------------|-----------------------|
| 01 - TERRASSEMENT - VRD | COLAS | 278 794.12 € |
| 02 - GROS-OEUVRE - MACONNERIE | LE COUILLARD | 175 791.24 € |
| 03 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE | EKKO LACHIVER | 326 183.82 € |
| 04 - ETANCHEITE | SARL BAUDET ETANCHEITE | 63 246.47 € |
| 05 - BARDAGE ZINC | LM COUVERTURE | 57 675.51 € |
| 07 - MENUISERIE INTERIEURE | RIVOUAL | 30 488.85 € |
| 08 - DOUBLAGE - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND | IBC | 106 500.00 € |
| 09 - REVETEMENT SOL SOUPLE - FAIENCE - CARRELAGE | CRLB | 38 495.87 € |
| 10 - PEINTURE | REGIE DE QUARTIER | 30 536.43 € |
| | B TON | 23 210.00 € |
| 12 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE VENTILATION | SARL LE BIHAN | 131 929.18 € |
| 13 - ELETRICITE | AM ELEC | 91 360.51 € |
| TOTAL HT | | 1 354 212.00 € |

Le lot 6 (MENUISERIE EXTERIEURE) est mis en instance, des compléments sur la mise en place d'un vitrage en bord à bord sont nécessaires.

↳ Travaux de sécurisation de voirie – Quartier de Mabiliès

Le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2023 validant des études de sécurité au Croajou et à Mabiliès. Le Maire présente les avant-projets établis par le maître d'œuvre et les estimations des travaux :

- Aménagement du quartier de Mabiliès (route de Trélévern) : 122 921.85 € HT

- Aménagement route du Croajou : 327 953.50 € HT

- 1^{ère} tranche - sortie d'agglomération au stop de Pen ar Crec'h : 180 671.50 € HT

- 2^{ème} tranche - Stop de Pen ar Crec'h à la route de Mezerneq : 138 156.00 € HT

Option bordures route de Mezerneq : 9 126 € HT

Le conseil municipal valide l'avant-projet d'aménagement de sécurité à Mabiliès pour un montant estimatif HT de 122 921.85 € et le lancement de la consultation des entreprises. L'aménagement de la route du Croajou sera programmé ultérieurement sur 2025/2026.

Le conseil municipal valide la proposition de confier la maîtrise d'œuvre à A'DAO Urbanisme pour un montant de 5 280.00 HT et de lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement du quartier de Mabiliès.

↳ Demande de DETR et DSIL – Espace culturel

Le conseil municipal valide la proposition de solliciter pour la deuxième tranche (Lots 3 à 13) la DETR au titre du patrimoine immobili-

er à hauteur de 20 % et la DSIL au titre de « réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » tout en optimisant le foncier disponible.

Le Maire rappelle qu'en 2023 la commune a obtenu, pour la tranche 1 (lots 1 et 2), une DETR de 85 400 € et une DSIL de 100 000 €.

↳ Demande de DETR et DSIL – Aménagement de sécurité routière à Mabiliès

Le conseil municipal valide la proposition de solliciter la DETR au titre des travaux ou équipements de voirie liés à la sécurité à hauteur de 35 % et la DSIL au titre de la sécurisation des équipements publics (amélioration de la sécurité routière).

Le Maire précise que c'est une zone très fréquentée et accidentogène, située sur la RD 38, à la sortie du rond-point de Mabiliès vers Trélévern et la déchèterie, il faut sécuriser les flux vers la rue des hortensias (quartier résidentiel) et les 2 arrêts bus.

↳ Étude – Diagnostic des toitures

Le Maire informe de la nécessité de réaliser un diagnostic pour les toitures de l'école primaire, du restaurant scolaire et de la salle des sports (partie ancienne).

Ces bâtiments présentent des problèmes d'étanchéité, il est nécessaire de réaliser un diagnostic afin d'identifier les points à traiter avant d'entreprendre les travaux.

Afin de réaliser ce diagnostic, le conseil municipal valide la proposition de bureau d'études SECC, bureau spécialisé en ingénierie de l'enveloppe, pour un montant de 10 200 € HT, soit 12 240 € TTC

↳ Cimetière – Caveaux et Colombarium

Après un inventaire précis des éléments encore disponibles (5 caveaux et 3 cases dans le colombarium), Le maire exprime le besoin de compléter, pour répondre à la demande, et rappelle au conseil municipal l'inscription au budget de la somme de 35 304 € pour la création de caveaux / caveautins et d'un colombarium.

Après consultation des entreprises, le conseil municipal valide la proposition de Perros-Granit, d'un montant de 27 258 € TTC, pour la fourniture et pose de 10 caveaux, 12 caveautins et d'un colombarium 12 cases.

↳ Création de la ZMEL de Nantouar

Le dossier de renouvellement de la ZMEL (Zone de Mouillages en Équipements Légers) de Nantouar a reçu un avis favorable de la CDNPS en date du 13 octobre 2023. L'étude a été réalisée par SETEC IN VIVO pour 30 mouillages.

Afin de rédiger la convention de concession, la DDTM a besoin d'une délibération du conseil municipal demandant et approuvant la création de la ZMEL de Nantouar.

Le Conseil Municipal, sollicite et approuve la création d'une zone de mouillages et d'équipements légers à Nantouar et valide la signature de la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime

↳ Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat

Après avoir pris connaissance du dossier du PADD du PLUiH au préalable de la séance du conseil municipal, puis un visionnage en séance au travers d'une vidéo de présentation, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme

↳ Saisine CDPENAF : Lotissement « Les Hauts de Kernu 3 » - Lot n° 4/Lot n° 13/Lot n° 14

Après une présentation des demandes de permis de construire sur le lotissement « Les hauts de Kernu 3 » sur les 3 lots concernés, le

Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande des permis de construire et valide la saisine de la CDPENAF

➤ **Vente de la maison « 64 route de Perros »**

Le Maire rappelle l'acquisition de la maison et du terrain (4 073 m²) sise « 64 route de Perros » à M. et Mme ESQUENET, le 10 mai 2023, pour un prix total de 298 627,29 €

Une fois soustrait la part de terrain à inclure dans le camping municipal, et la réalisation d'un nouveau bornage, le Conseil Municipal, décide de vendre à Monsieur et Madame OULDALI Jean-Paul et Maggy, la maison sise « 64 route de Perros » à LOUANNEC avec un terrain de 1 370 m², pour la somme de 250 000 € net vendeur

➤ **Inscription de l'espace jeune en ALSH**

Il est proposé de déclarer l'espace jeune en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière de la CAF s'élevant à 0,89 € par heure et par enfant.

Le conseil municipal décide de déclarer l'espace jeune en Accueil

Collectif de Mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF

➤ **Budget Camping – Décision Modificative Budgétaire n° 1**

Il est proposé un transfert de crédits, suite à la vente de la maison – 64 route de Perros – il convient de transférer le prix du terrain conservé, du compte 2138 – constructions – au compte 2111 – terrains nus – il s'agit d'une opération patrimoniale (chapitre 040) pour mettre à jour l'inventaire communal

➤ **Budget Commune – Décision Modificative Budgétaire n° 4**

Afin d'adapter des manques de crédits au chapitre 012 – charges de personnel et au chapitre 66 – charges financières – Il est proposé de compenser par un reversement du camping au chapitre 70 – Mise à disposition de personnel – et par des dotations supplémentaires au chapitre 74. L'amortissement de la subvention obtenue pour l'étude de la ZMEL est également pris en compte.

Conseil du 13 décembre 2023

➤ **TARIFS COMMUNAUX 2024**

Marc BACUS présente les tarifs communaux 2024 proposés par la commission des Finances.

- Une augmentation générale de 4,5 % est prévue conformément à la variation du taux de l'ICPH sur les 12 derniers mois.
- Pour la cantine il est proposé d'augmenter les plafonds des 7 tranches de quotients familiaux et d'augmenter les tarifs de 4,5 % en conservant les 2 premières tranches à 1 € (subvention de l'état de 3 € par repas).
- Pour le Centre de Loisirs un forfait 3 jours est instauré.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions, valide les tarifs communaux 2024.

➤ **TARIFS CAMPING 2024**

Marc BACUS présente les tarifs camping 2024 proposés par la commission des Finances.

Le Maire précise que suite à la commission Camping quelques remarques ont été émises :

- Date de la haute saison : report du 16 au 23 août 2023
- Fermeture du Camping : report du 28 septembre au 5 octobre
- Tarifs des Coco sweet : **revus à la baisse car occupation maximum 2 personnes + 1 enfant et non 4 personnes.**

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions, valide les tarifs camping 2024.

➤ **Espace culturel – attribution du lot n° 6**

Le Maire rappelle la délibération du 8 novembre attribuant les lots du marché de construction d'Espace Culturel, sauf le lot n° 6 (Menuiseries Extérieures) qui était mis en instance. L'estimation de l'atelier RUBIN s'élevait à 165 705,05 € HT.

Après l'analyse de 7 offres, le Maire propose d'attribuer le lot n° 6 à l'entreprise LE THOMAS (les mieux disant) pour un montant de 131 603,73 € HT

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 contre, décide d'attribuer le lot n° 6 – menuiserie extérieure en aluminium – à l'entreprise LE THOMAS pour un montant HT de 131 603,73 €.

➤ **Personnel communal**

Les travaux de l'espace culturel ayant commencé, le Maire propose le recrutement d'un responsable de l'espace culturel au 1^{er} avril 2024. Il propose d'ouvrir le poste aux grades suivants de catégorie B et A de la filière culturelle :

- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)
- Bibliothécaire (A)
- Attaché de conservation du patrimoine (A)

2 agents des services techniques partent en retraite au 1^{er} août et 1^{er} septembre, avec les Comptes Epargne Temps et les congés ils quitteront leurs fonctions courant avril.

Le Maire propose d'ouvrir les postes aux grades d'adjoints techniques (principal 2^{ème} et 1^{ère} classe) et d'agent de maîtrise.

Les contrats des animateurs sportif et culturel se terminent le 31 décembre, le Maire propose de les renouveler jusqu'au 31 août 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de responsable de l'espace culturel à temps complet au 1^{er} avril 2024, décide remplacer les 2 agents des services techniques à temps complet qui partent en retraite et de renouveler les contrats à temps complet de l'animateur sportif et de l'animateur jeunesse jusqu'au 31 août 2024.

➤ **Défense recours contre le PC accordé à H&C Partners**

2 recours sont intentés contre le PC accordé à H&C Partners pour la construction de logements à Pont Couennec en lieu et place du restaurant « l'ancre en terre ».

Le Maire propose de confier la défense de la Commune à Maître ROUHAUD Jean-François, avocat au barreau de Rennes, spécialiste du droit de l'urbanisme, qui a déjà défendu les intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la défense des intérêts de la commune à Maître ROUHAUD Jean-François, du cabinet LEXCAP, avocat au barreau de Rennes, spécialiste du droit de l'urbanisme

Conseil du 21 février 2024

➤ **SUBVENTIONS 2024**

Marc BACUS, adjoint aux finances, présente les demandes de subventions et les propositions de la commission des finances.

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

Section « sports » : Ne prennent pas part au vote les membres d'associations : Régis ESNAULT, Dominique COLAS, Marie-Paule RICHARD.

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, un total de 14 495€ pour le volet « sports ».

Section « Loisirs – culturels » : Ne prennent pas part au vote les membres d'associations : Émilie ZEGGANE, Marie-Christine ZUINGHEDAU.

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, un total de 1 079€ pour le volet « loisirs – culturels ».

Section « Écoles » :

Le Conseil Municipal décide d'allouer, à l'unanimité, un total de 750€ pour le volet « écoles ».

Section « Associations diverses » :

Ne prennent pas part au vote les membres d'associations : Daniel ROLLAND.

Le Conseil Municipal, décide d'allouer, à l'unanimité, un total de 1 075€ pour le volet « Associations diverses ».

Le Maire souligne l'investissement des commerçants de Louannec et du CAL qui se sont mobilisés pour l'association « Espoir d'une

triplette » en organisant un repas Ch'tis le 17 février.

Il propose de doubler la somme qui sera reversée à l'association, dans l'attente du calcul du bénéfice, elle est plafonnée à un maximum de **1 000 €**.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention à l'association « espoir du triplète » à hauteur de 1 000 € maximum.

Participation obligatoire aux frais de scolarité des enfants de Louannec

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le coût de fonctionnement d'un élève de l'école élémentaire à 396 € et de l'école maternelle à 1 119,00 € et affecte la somme de 5 991€ à l'école DIWAN de Louannec.

Ces sommes seront imputées de la façon suivante :

D/6574 – Subvention de fonctionnement aux associations : 18 399,00 €

D/6558 – Autres contributions obligatoires : 5 991,00 €

➔ **Programme de Voirie**

Sylvie CRAVEC, adjointe aux travaux, présente le programme de voirie 2024 proposé par la Commission Voirie :

| Nom de la rue | longueur | largeur | surface |
|--|----------|---------|---------|
| Malfos | 550 | 4.5 | 2475 |
| Entrée cours garderie | | | 20 |
| Bourrelets EP Kernu, Professeur Lesné | | | 63 |
| Venelle Truzugal vers plage | 220 | 3 | 660 |
| Petite venelle Truzugal | 6 | 3.7 | 22.2 |
| Venelle rte de Perros en face Truzugal | 30 | 3.5 | 105 |
| Zone artisanale de Mabilies | 200 | 5 | 1000 |
| Voie verte Kerguen vian à Gravelen | 275 | 3 | 825 |
| Trottoir voie verte à coté boulangerie | 45 | 3 | 135 |

Les travaux sont estimés à moins de 100 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 contre, décide de lancer une consultation pour le programme de voirie 2024

➔ **SDE - Rénovation de foyers**

Foyer N653 :

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer N653 – route du Stivel, pour un montant estimatif de **1 101,60 €** TTC. La commune versera une subvention d'équipement de **663.00 €**.

Foyer 1G1377:

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer 1G1377 – route de Nantouar, pour un montant estimatif de **2 099,52 €** TTC. La commune versera une subvention d'équipement de **1 263.60 €**.

Foyer C500:

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer C500 – route de Perros, pour un montant estimatif de **1 075,68 €** TTC. La commune versera une subvention d'équipement de **647.40 €**.

Foyers FQ 339-340-767:

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation des lanternes des foyers FQ 339-340-767 – Résidence des Chênes, pour un montant estimatif de **2 721,60 €** TTC. La commune versera une subvention d'équipement de **1 638.00 €**.

Foyer J0943:

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer J0943 – Rue de l'Île Bono, détérioré suite à la tempête CIARAN, pour un montant estimatif de **1 010.68 €** TTC. La commune versera une subvention d'équipement de **608.40 €**.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions, approuve les projets de rénovations présentés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

➔ **Rénovation de l'éclairage public / Programme Fonds Vert**

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'état et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE 22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Le SDE 22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans) sur les 125 000 du parc départemental, soit 24 foyers pour la commune de Louannec. Les communes concernées disposent d'une aide 20 % d'aides en plus du financement habituel par le SDE 22, sur les ouvrages éligibles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public Rénovation EP (24 foyers) – FONDS VERT présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **29 662,20 €** TTC. Conformément aux dispositions du règlement financier La commune versera une subvention d'équipement **13 274.75 €**.

➔ **Extension de l'éclairage public Espace culturel**

Le Maire présente le projet d'extension d'éclairage public autour de l'espace culturel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'extension d'éclairage public de l'Espace Culturel présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **18 200,00 €** TTC. Conformément aux dispositions du règlement financier La commune versera une subvention d'équipement **10 953.71 €**.

➔ **Effacement RD 38**

Le Maire présente le projet d'effacement des réseaux de la RD 38, du rond-point de Mabiliès vers Trélévern.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention, approuve : **Le projet d'effacement des réseaux de basse tension « RD 38 »** à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **125 000,00 €** TTC. La participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **38 580.25 €**.

Le projet d'aménagement de l'éclairage public « RD 38 » à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **72 000,00 €** TTC. La participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **43 333.33 €**.

Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « RD 38 » à Louannec présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **75 000,00 €** TTC. La participation financière de la commune, calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **75 000.00 €**.

➔ **Demande de subvention « Fonds Vert »**

Dans le cadre de la renaturation des sols et espaces urbains, notamment la désimperméabilisation des sols et la création de zones d'infiltration des eaux pluviales, le Maire propose de déposer une demande pour la création de fosses plantées au bourg.

Le montant des matériaux s'élève à 6 130 €, subventionnées à hauteur de 25 % (1 532,50 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du Fonds Vert - Renaturation des villes et des villages.

➔ **Camping : Location-gérance du snack**

Le Maire rappelle que la commune avait décidé d'accorder un contrat de location-gérance au snack du camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder une location-gérance de 3 ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction, à la SARL « Le 66 », gérants Mme Justine CROXALL et Mr Hervé LE MENTEC, à compter du 30 mars 2024. Le contrat de location-gérance concerne le bâtiment du snack-bar, la terrasse et la « plage verte » font l'objet d'une jouissance partagée avec la commune.

Le contrat location-gérance est lié à l'utilisation de la licence IV du Camping municipal

FIXE le montant du loyer annuel à 11 000 euros (onze mille euros) et de la caution à 1 250 € (mille deux cent cinquante euros). Le loyer sera payable en 4 mensualités (juin : 3000 € / Juillet : 3000 € / Août : 3000 € / Septembre : 2000 €)

➔ **Personnels Saisonniers 2024**

Le Maire présente les besoins estimés en personnel saisonnier pour la saison 2024.

Pour le camping c'est un total de 15 postes qui sont ouverts (Accueil, sanitaires, animation et technique).

Pour les services techniques communaux, c'est un total de 3 postes qui sont ouverts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter des contractuels pour faire face aux besoins saisonniers.

➤ **Projet Éducatif**

Émilie ZEGGANE, Adjointe aux affaires scolaires, propose la validation d'un projet éducatif élaboré par le service Enfance-Jeunesse-Sports, il décline les orientations et les objectifs éducatifs et précise les moyens mis en œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Projet Éducatif 2023/2024.

➤ **Rythme scolaire et suppression des Temps d'activités périscolaires**

Louannec restait une des dernières communes à maintenir les rythmes scolaires à 4 jours et demi avec des Temps d'Activités Périscolaires.

L'État supprime à la rentrée 2024 les aides pour les TAP, les enseignants et les représentants des parents d'élèves se prononcent également pour le passage à la semaine de 4 jours.

Le SEJS (Service Enfance-Jeunesse-Sports) réfléchit à proposer des activités pour les enfants sur d'autres temps.

Le Conseil Municipal, 22 voix pour et 1 abstention, décide de demander la dérogation pour passer à la semaine de 4 jours et de supprimer les temps d'activités périscolaires à la rentrée 2024. Le PEDT sera validé ultérieurement.

➤ **Règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires**

Émilie ZEGGANE, Adjointe aux affaires scolaires, propose la validation d'un règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires élaboré par le service Enfance-Jeunesse-Sports, il décline les dispositions et les conditions d'utilisation des services de Garderie, Cantine, TAP et Cendre de Loisirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires de la commune de Louannec.

➤ **Règlement intérieur de la Ludothèque**

Émilie ZEGGANE, Adjointe aux affaires scolaires, propose la validation d'un règlement intérieur de la Ludothèque élaboré par le service Enfance-Jeunesse-Sports, il détermine les règles de fonctionnement du service de Ludothèque.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le règlement intérieur de la Ludothèque

➤ **Mission argent de poche**

Le Maire rappelle les délibérations des 29 juin 2022 et 8 février 2023 instaurant les missions argent de poche pour 2022 et 2023.

Compte tenu du bilan positif et de la volonté exprimée de nombreuses communes de faire perdurer le projet, le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté reconduit le dispositif pour l'année 2024.

Pour ce faire, il est proposé de renouveler l'engagement du partenariat, cadré par une convention tripartite entre le CIAS, La ligue de l'enseignement et la commune.

Le Conseil Municipal, 22 voix pour et 1 abstention, **APPROUVE** Le renouvellement du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 **APPROUVE** L'adhésion à l'association Ligue de l'enseignement pour l'année 2024

APPROUVE Les termes de la convention de partenariat « **Mission Argent de poche** » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune

ALLOUE Un budget de 1 800 € correspondant à 120 missions

AUTORISE Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention

➤ **Dénomination et numérotation de 2 lotissements**

Le Maire rappelle que 2 lotissements sont en cours sur Louannec et qu'il revient à la Commune de dénommer les rues et de numé-

roter les maisons.

La commission cadre de vie, propose de nommer le lotissement Goas Quéo : Rue Goas Quéo et le lotissement de Mabiliès « Allé des Églantiers ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **Décide** de nommer le lotissement Goas Quéo : Rue Goas Quéo, pour le lotissement de Mabiliès, après réflexion la rue des Roses étant un nom de fleur il est préférable de nommer la rue « Allée des Églantines » et de numérotter les lots suivant le plan transmis aux lotisseurs.

➤ **Charte d'engagement pour une alimentation de proximité et de qualité**

Le Maire propose la signature d'une charte pour l'engagement d'une alimentation de proximité et de qualité.

Le Projet Alimentaire Territorial porté par LTC est essentiellement tourné vers la restauration collective sur la question de l'approvisionnement.

Les objectifs sont l'augmentation de la part de produits locaux et favoriser le développement des filières agricoles locales.

En signant la charte, la commune s'engage à :

- Augmenter la part de produits locaux, de produits de qualité au restaurant scolaire en respectant les objectifs nationaux.

- Sans faisabilité locale, l'approvisionnement sera prioritairement national.

- Faciliter la participation du cuisinier aux formations et aux échanges techniques proposés par LTC.

- Transmettre les quantités de produits locaux et issus de l'AB utilisés à LTC.

- Communiquer sur l'origine des produits auprès des convives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer à la charte d'engagement pour une alimentation de proximité et de qualité.

➤ **Lotissement de Mabiliès – cession de la parcelle A 1139**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2023 actant la vente du terrain pour la création d'un lotissement à Mabiliès à la société Sterenn Aménagement pour un prix de 15 € le m².

Suite au bornage et à la division parcellaire, la superficie du terrain vendu à la société Sterenn Aménagement s'élève à 7 635 m² et non à 8 370 m². La superficie de l'aire de jeux est plus importante pour pouvoir accueillir un espace multisports et une allée de boules.

Le Maire rappelle que le terrain étant un ancien terrain de football et à ce titre il fait partie du domaine public communal. Étant déjà désaffecté car il n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public et n'a plus vocation à appartenir au domaine public de la commune, il convient donc de le déclasser afin de pouvoir le vendre.

La parcelle section A n° 1139 d'une contenance de 7 635 m² sera vendue à la société Sterenn Aménagement, les parcelles section A n° 1136 - 1137 - 1138 sont conservées par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCEDE au déclassement des parcelles A 1136 - 1137 - 1138 - 1139 qui ne sont plus affectées à un service public ou à l'usage direct du public.

AUTORISE le Maire à vendre à Sterenn Aménagement, la parcelle section A n° 1139 d'une contenance de 7 635 m², au prix de 15 € le m², soit 114 525 €, auquel s'ajoute une obligation pour l'acquéreur de procéder à la réalisation d'un espace de jeu sur la parcelle nouvellement cadastrée section A numéro 1137.

La vente sera conclue moyennant un prix de CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT-CINQ EUROS (154 525,00 EUR) qui sera payée :

- comptant au jour de l'acte authentique de vente à concurrence de 114 525,00 euros,

- et pour le surplus soit QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 EUR) TOUTES TAXES COMPRISES (TTC), l'obligation de payer sera converti et nové en l'obligation pour la société STERENN de procéder à l'exécution de travaux de réalisation d'une aire de jeux.

Conseil du 3 avril 2024

↳ Comptes de gestion 2023 / Comptes administratifs 2023

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de la Commune, du Camping, du Lotissement Le Stivel et du lotissement de Mabiliès, de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le percepteur, accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion de la Commune, du Camping Municipal, du Lotissement « Le Stivel » et du lotissement « Mabiliès » dressés, pour l'exercice 2023, par la trésorière, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte**, le compte administratif 2023 de la Commune, le compte administratif 2023 du Camping, le compte administratif 2023 du Lotissement de Mabiliès
Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 contre, **ADOpte** le compte administratif 2023 du Lotissement du Stivel

Affectations des résultats

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient conformément aux nomenclatures M57 et M4 d'affecter les résultats 2023 des budgets de la Commune, du Camping Municipal et du Lotissement Le Stivel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** pour le budget de la commune, de couvrir le besoin de financement et de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 497 301.79 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, pour le budget du camping municipal, de couvrir le besoin de financement et de porter l'excédent de fonctionnement au compte 1068, soit la somme de 70 954.05 euros.

LOTISSEMENT LE STIVEL :

Le Compte Administratif 2023 du budget du Lotissement Le Stivel fait apparaître le résultat suivant :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : **126 297.26 €**
- Solde d'exécution de la section d'investissement : **80 186.80 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**, pour le budget du lotissement du Stivel, de **reporter l'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 80 186.80 €.**

↳ Vote des taux 2024

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les taux d'im-

position 2024 suivant (Taxe foncière (bâti) : 38,07 % ; Taxe foncière (non bâti) : 67,30 %, Taxe d'habitation : 14,48 %).

↳ Budgets Primitifs 2024

Monsieur Marc BACUS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2024.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 abstentions, **VOTE** le Budget Primitif 2024 de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2024 du Camping.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** le Budget Primitif 2024 du Lotissement du Stivel.

↳ Demande de DGD Bibliothèque pour « l'extension des horaires »

Le Maire rappelle le projet d'espace culturel en cours et présente le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social.

La commune de Louannec peut solliciter auprès de la DRAC, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, une participation aux frais de personnel si elle augmente les horaires de la Bibliothèque.

Le Maire propose d'augmenter les horaires de la Bibliothèque dès le recrutement du responsable de la Médiathèque afin de bénéficier d'une subvention sur 5 ans, et présente les critères d'éligibilité.

Afin de pouvoir bénéficier de 70 % de participation, le Maire propose d'augmenter les horaires en prenant en compte les critères suivants :

- Horaire d'ouverture supérieur ou égal à la moyenne nationale qui est 18 h hebdomadaires

- Ouverture en nocturne (après 19h), durant la pause méridienne ou le dimanche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le Projet Culturel Scientifique, Éducatif et Social. Et **SOLLICITE** la Dotation Générale de Décentralisation pour l'extension des horaires à hauteur de 70 % les 3 premières années et de 30 % les deux suivantes.

↳ Personnel animation 2024

Le Maire présente les besoins estimés pour l'encadrement du centre de loisirs et des activités CAP en personnel sur une année. Les recrutements seront effectués selon les inscriptions des enfants afin de respecter l'encadrement réglementaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir aux emplois nécessaires à l'encadrement du centre de loisirs et des activités CAP selon les besoins estimés.

Conseil du 22 mai 2024

↳ SDE - Rénovation de foyers

Foyer J0966 – Rue de l'Île Malban :

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer J0966 situé Rue de l'Île Malban (Luminaire vétuste prend l'eau – Hors Service – Mise en sécurité) pour un montant estimatif de **1 036,80 € TTC**. La commune versera une subvention d'équipement de **624.00 €**.

Foyer N655 – route du Stivel :

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer N655 – route du Stivel, pour un montant estimatif de **1 140,48 € TTC**. La commune versera une subvention d'équipement de **686.40 €**.

Foyer 1J1327 – Rue du Roi Gradlon :

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer 1J1327 situé Rue du Roi Gradlon (Mât accidenté – Mise en sécurité), pour un montant estimatif de **1 062,72 € TTC**. La commune versera une subvention d'équipement de **639.60 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les projets de rénovations présentés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor.

↳ Renouvellement PEDT 2023-2026

Le Maire présente le Projet Éducatif De Territoire 2023-2026, c'est un outil éducatif qui coordonne les acteurs et les activités périscolaires, il formalise une démarche permettant à la commune de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le principal changement sera l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires et un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2024. Les TAP étant très appréciés des enfants et des familles, la commune proposera des ateliers d'activités après la journée d'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le PEDT 2023-2026.

↳ École – Modification des horaires

Suite au passage à la semaine à 4 jours, le Maire présente les nouveaux horaires d'école à la rentrée 2024. Les heures d'enseignement s'élèvent à 24 heures hebdomadaires et la pause méridienne doit être d'1 heure 30 minimum.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les horaires de l'école élémentaire et de l'école maternelle à la rentrée 2024.

➤ **Tarifs des activités péri et extra scolaires**

Comme tous les ans le centre de loisirs de cet été proposera des camps, il convient d'en fixer les tarifs. Pour les familles Louannécaines le tarif est modulé selon le quotient familial et voté par point (valeur du point fixé par délibération du 13/12/23).

Camp Ados : 200 points

Camp Enfants : 90 points

A la rentrée 2024, les TAP étant supprimés, il sera proposé divers ateliers après l'école. Les inscriptions se feront par cycle.

Afin de proposer des tarifs modulés tenant compte du quotient familial, et considérant que le nombre de séances diffère selon les cycles, le Maire propose de fixer le tarif du cycle à 3 Points Jeunes (tarif du point voté le 13 décembre 2023) par séance.

Les tarifs au QF sont disponibles sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les décomptes de points et les tarifs

➤ **Rémunération du personnel des activités périscolaires**

Le Maire rappelle la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013 et la délibération du 3 juillet 2013 fixant la rémunération des intervenants TAP.

Le Maire propose de fixer leur rémunération pour l'année scolaire 2023-2024 à 20 € net de l'heure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de rémunérer les intervenants TAP à hauteur de 20 € net de l'heure.

Recrutement du responsable de l'espace culturel

Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2023 décidant de recruter un responsable de l'espace culturel. Suite aux sélections et aux entretiens, la personne retenue est titulaire du grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe et occupe actuellement un poste à la Ville de Blagnac. La mutation interviendra le 19 août 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de créer un poste de responsable de l'espace culturel au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe au 19 août 2024.

➤ **Sponsoring pour le Tennis Club de Louannec**

Le Tennis Club de Louannec sollicite un sponsoring du Camping pour l'organisation de 2 stages de tennis.

Il y a actuellement une cinquantaine d'adhérents. Les stages sont proposés à des prix abordables afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

Une banderole du Camping sera apposée lors de l'évènement.

Régis ESNAULT, président du Tennis Club, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de verser un sponsoring de 500 € (cinq cents euros) au Tennis Club de Louannec. Cette somme sera imputée au compte 6238 du budget 2024 du camping municipal.

Conseil du 26 juin 2024

➤ **Espace culturel - Avenants**

Le Maire rappelle les délibérations des 8 novembre et 13 décembre 2023 attribuant les lots du marché de « construction d'un espace culturel » aux entreprises.

Les travaux ont commencé en fin d'année, avec le lot n° 1 – terrassement puis le lot n° 2 – Gros œuvre – maçonnerie. Le chantier reprend après un retard de 6.5 semaines dû au lot n° 3 – Charpente – Ossature bois – Bardage. Des pénalités sont appliquées à l'entreprise Ekko-Lachiver.

Les lots couverture et étanchéité devraient pouvoir intervenir avant les congés d'août.

Le Maire retrace les avenants proposés à ce jour :

1- Pose de Flotex dans l'accueil en remplacement du béton quartzé : les avenants CRLB et BTON s'annulent, moins-value de 531,29 €

2- Hausse du mur pour raccord plus esthétique avec le bardage : plus-value de 3 401.51 €, il devrait y avoir une moins-value en charpente, et en bardage

3- Revêtement extérieur - béton surfacé quartzé au lieu du béton balayé fin/micro désactivé : plus-value de 9 071.21 €

4- Arrachage des souches et du talus pour sécuriser le chantier, demande du coordonnateur SPS : plus-value de 1 960.00 €

5- Pose des 2 écrans de vidéo projection par l'électricien pour une meilleure intégration : plus-value de 2 916.46 € (les 2 écrans seront retirés du lot multimédia)

Le Maire rappelle que les montants actualisés restent inférieurs aux estimations et présente le plan de financement actualisé. Il précise également que les révisions de prix sont minimales car il y a des révisions négatives.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 3 contre **VALIDE** les avenants présentés

CAMPING – Permis d'aménager

Le Maire rappelle l'acquisition de la maison sise 66 route de Perros, la revente de la maison et la conservation des parcelles cadastrées (après division) section AB n° 470 & 472.

Il propose de déposer le permis d'aménager afin d'étendre le cam-

ping municipal sur les parcelles précitées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer le permis d'aménager.

➤ **CAMPING – Sponsoring Fête Vénitienne**

Comme tous les ans, le Maire présente la demande du Comité de la Rade pour un sponsoring de 250 € par le Camping Municipal pour la Fête Vénitienne à Perros-Guirec le 8 août 2024. Le Maire propose de voter un sponsoring de la Fête Vénitienne à hauteur de 250 €.

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 1 contre **VOTE** un sponsoring de 250 € pour la Fête Vénitienne organisée par le Comité de la Rade de Perros-Guirec. Cette somme sera imputée au compte 6238 du budget Camping

➤ **Personnel Communal - Tableau des effectifs**

Le Maire rappelle la délibération du 23 mai 2023 décidant le remplacement d'un agent ATSEM suite à un départ en retraite. La personne recrutée sur l'année scolaire 2023/2024 ne sera pas titularisée, il convient de relancer l'offre d'emploi pour la rentrée 2024.

Le poste à temps complet sera ouvert au 31 août 2024, aux cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint d'animation (tous grades).

Considérant la fermeture d'une classe, un agent proche de la retraite qui exerçait des fonctions d'aide maternelle, à 18/35^{ème}, a décidé de cesser ses fonctions au 31/07/2024.

Le Maire rappelle également la délibération du 13 décembre 2023 décidant le remplacement de 2 agents aux services techniques. Un emploi sera pourvu le 16 septembre au grade d'adjoint technique, l'autre offre de poste, profil mécanicien, est toujours en cours.

Considérant ces mouvements de personnel,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** le nouveau tableau des effectifs

➤ **CANTINE - Convention tarification sociale 2024 - 2026**

Le Maire rappelle la convention triennale 2021-2023 signée avec l'Agence de Services et de Paiement pour la tarification sociale des cantines scolaires. L'ASP verse 3 € par repas servi au tarif maximal de 1 €. Le Maire propose de signer une nouvelle convention triennale 2024-2026 et un avenant EGALIM, donnant droit à 1 € supplémentaire par repas, sous conditions de respecter les obli-

gations réglementaires liées à la loi EGALIM.

Marc BACUS, adjoint aux finances, précise que 1 200 repas à 1 € ont été servis depuis la rentrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer la convention triennale avec l'ASP pour la tarification sociale à 1 € ainsi que l'avenant EGALIM.

➤ **SEJS – Tarifs complémentaires 2024**

Le centre de loisirs va proposer cet été des animations dans le cadre de soirées ou de nuits (au camping), il convient d'en fixer les tarifs.

Emmanuel COGNEAU propose de voter des tarifs sur le même principe que les camps avec un nombre de point fixé par Quotient Familial.

André MICHEL demande pourquoi les familles extérieures n'ont pas accès à des tarifs selon leur QF.

Emmanuel COGNEAU répond que si la commune extérieure a conventionné avec la commune de Louannec, la famille a accès aux tarifs communaux et la différence est prise en charge par la commune de résidence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les tarifs complémentaires SEJS

➤ **Recensement des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables**

Le Maire rappelle La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Depuis la fin de l'année 2023, les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime

adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Le Maire propose d'identifier 2 zones :

- L'ISDI de Kerizout : parcelles B 493 - 501 - 878 - 1011 - 1012

- Le parking de la Salle des Sports :

Avant de valider ces zones au prochain conseil municipal pour transmission à LTC et au référent préfectoral, le projet de ZAER sera affiché en Mairie pour consultation du public du 27 juin au 26 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la présentation de ces 2 zones.

➤ **Informations du Maire sur ses délégations**

Le Maire informe des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Décision n° 2024-003 :

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € ;

Considérant l'inscription au budget 2024 d'une acquisition de Minibus ;

Le Maire a validé le devis de CAREXO à Redon pour l'acquisition d'un Minibus OPEL Vivaro Combi K2900 L2H1 1.6 CDTI 125 ch pour un montant TTC de 24 584,76 €.

Conseil du 25 septembre 2024

➤ **Espace culturel**

Consultation des lots complémentaires

Monsieur le Maire rappelle que l'atelier RUBIN, maître d'œuvre, a une mission Mobilier et Multimédia.

Le lot mobilier va se décomposer en 2 phases, une première consultation pour le mobilier sur mesure et une seconde pour le mobilier mobile. Le Maire présente le DCE établi par l'atelier RUBIN.

Le lot multimédia se compose des ordinateurs portables et fixes, des téléviseurs, vidéo projecteurs, consoles de jeux, sono et enceintes, etc.

La partie réseau et connexion sera assurée par le prestataire informatique, car la Médiathèque sera raccordée au serveur de la Mairie par un réseau fibre entre les 2 bâtiments, cela permettra de n'avoir qu'un seul abonnement internet.

Le Maire propose également de s'associer à un studio de design graphique pour la signalétique et l'identité visuelle de l'espace culturel, un premier devis s'élève à 4 800 € HT, plusieurs studios seront consultés.

Le choix du nom sera arrêté le mois prochain, une consultation du public est actuellement en cours jusqu'au 30 septembre.

Le Maire revient également sur le système de chauffage de l'espace culturel. Le projet de réseau de chaleur ayant été abandonné, le Maire a demandé au bureau d'étude thermique EICE, associé à l'atelier Rubin dans la maîtrise d'œuvre, de chiffrer une étude complémentaire sur les différents moyens de chauffage possible.

Le Maire précise qu'il y a un subventionnement de l'ADEME dans le cadre de la géothermie s'il y a une puissance suffisante. Dans ce

cas il serait peut-être judicieux d'adjoindre le réseau de la Mairie et de transférer la chaudière à la Salle des Fêtes. L'étude doit permettre de répondre à tous ces questionnements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE de :**

- 1- Lancer la consultation pour les lots mobilier et multimédia
- 2- S'associer à un studio design graphique pour la signalétique et l'identité visuelle
- 3- Réaliser une étude complémentaire pour le système de chauffage de l'espace culturel

➤ **Construction d'un boulodrome**

Le Maire rappelle la délibération du 22 mai 2024 décidant le lancement de la consultation pour le boulodrome.

Après la consultation 2 entreprises ont répondu, l'offre la moins-disante est portée par 2 entreprises :

- LE PERON, pour le bâtiment : 103 200 € TTC

- SATP, pour le permis de construire, le terrassement et la plateforme : 26 791.30 €

Soit un total TTC de 129 991.30 €.

Le Maire précise qu'il était prévu au budget 100 000 € pour le bâtiment car les travaux de terrassement étaient prévus en régie. Mais considérant le manque de main d'œuvre aux services techniques (difficulté de recrutement pour le remplacement d'agents partis et arrêt maladie) et la nécessité d'effectuer les travaux de terrassement et de plateforme par une entreprise pour s'assurer d'une garantie décennale, il était préférable de confier les travaux à une entreprise qualifiée.

Les travaux d'électricité, d'eaux pluviales, et les allées de boules seront réalisés en régie.

Louannec en images



Passage de la fibre. Toute la commune devrait être couverte en 2026.



Remise de chèque pour l'Espoir d'une tripléte



Sophie et les bénévoles de la bibliothèque



L'école des sports



La Loupentreker démo handisport



Baby-gym, de futurs sportifs



Ca danse au repas des anciens



Centre de loisirs, atelier peinture avec les résidents de l'EHPAD



Terrassement du nouveau lotissement de Mabiliès



Fête de la musique au foyer



Pose du plancher chauffant dans la médiathèque



La nouvelle ATSEM Maillys



Le chahut à la soirée ch'ti



Soirée Ch'ti organisée par les commerçants



Les résidents de l'EHPAD se déplacent au centre de loisirs



La future porte d'entrée de la médiathèque

Le Maire demande au conseil municipal de valider l'offre SATP – LE PERON et de l'autoriser à déposer le permis de construire.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 3 contre **VALIDE** :

1- la construction d'un boulodrome sur le bas du parking de la Salle des Fêtes, le long de l'avenue « des Feux du Large ».

2- les devis de l'entreprise LE PERON, pour un coût de 103 200 € TTC, et de l'entreprise SATP, pour un coût de 26 791.30 € TTC, **soit un total TTC de 129 991.30 €.**

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire.

➔ **Pare-ballons et buts du stade**

Les pare-ballons du terrain de foot deviennent dangereux et les mâts doivent être déposés.

Des devis ont été sollicités pour leur remplacement ainsi que les buts qui sont rouillés et peuvent présenter un danger.

Les propositions reçues pour la fourniture et pose sont très élevées (44 615 € le moins disant).

Après visite sur place avec un responsable de l'USPL, seuls les pare-ballons sud et nord doivent être remplacés.

Le Maire propose d'acheter le matériel et que la pose soit assurée en régie, comme cela a été fait sur le terrain annexe.

Le devis du matériel, pare-ballons et buts, de SCLA est le moins disant et s'élève à 16 026.94 € TTC.

A cela il convient de rajouter les fournitures (béton, poteaux, location de nacelle, divers) pour un montant d'environ 4 500 € TTC et le coût de la main d'œuvre estimé à 6 000 €.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à procéder au remplacement des pare-ballons et buts du stade de foot.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le changement des pare-ballons (sud et nord) et des 4 buts puis le devis de SCLA pour un montant TTC de 16 026.94 €

➔ **SDE – Rénovation foyer(s)**

Foyer Z697 – Rue de Croas Nevez :

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer Z697 – rue de Croas Nevez (lanterne vétuste prend l'eau HS) pour un montant estimatif de **1 023.84 €** TTC. La commune versera une subvention d'équipement de **616.20 €**

➔ **SDE – Effacement telecom venelle « Pen ar Garen »**

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour le projet d'enfouissement des infrastructures de communications électroniques – Venelle de Pen ar Garen.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE de confier** au S.D.E. le projet d'enfouissement des infrastructures de communications électroniques – Venelle de Pen ar Garen présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **9 300.00 €** TTC (coût total des travaux, majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

➔ **Budget commune – Décision modificative n°2**

Le Maire rappelle les travaux sur la RD 6 devant le camping municipal. La bande de roulement est prise en charge par le Département et fait l'objet de travaux sur mandat (cf. délibération du 09/03/2022).

La commune a perçu un acompte de 19 800 € en 2023, après contrôle et calcul de l'Agence Technique Départemental, il reste à percevoir un solde de 8 244.15 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la décision modificative présentée

➔ **Personnel communal**

Création d'un poste d'Opérateur des APS

Le Maire rappelle qu'un éducateur sportif est sous contrat depuis le 14 juin 2021, et propose de pérenniser l'emploi.

Dans l'attente de l'obtention du concours d'éducateur des APS, le maire propose de le nommer au grade d'opérateur des APS au 1^{er} janvier 2025.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de créer un poste d'opérateur des APS au 1^{er} janvier 2025, de supprimer le poste d'éducateur des APS contractuel, de lancer la publication réglementaire et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les propositions du Maire.

➔ **Cession foncière à Mr et Mme OULD'ALI**

Le Maire rappelle la vente de la maison sise 64 route de Perros à Mr et Mme OULD'ALI (cf. délibération du 08/11/2023).

Lors de la division foncière, le tracé a été mal interprété et ne permettait plus à Mr et Mme OULD'ALI d'installer une pompe à chaleur derrière le garage.

Pour régulariser la situation Monsieur le Maire propose de leur céder les parcelles AB 474 (17 ca) et AB 476 (39 ca) soit une surface totale de 63 m² :

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de Mr et Mme OULD'ALI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de régulariser la division foncière et de céder à Mr et Mme OULD'ALI les parcelles concernées

➔ **Adhésion à l'association Solitrégor**

Karine LEGENDRE présente l'association intercommunale nouvellement créée pour le transport solidaire, qui regroupe les communes de Coatreven, Kermaria-Sulard, Louannec, Penvenan, St-Quay-Perros, Trélévern, Trévou-Tréguignec.

Chaque commune aura un référent qui sera équipé d'un téléphone et qui sera chargé de recevoir les demandes et de contacter les bénévoles. Les kilomètres parcourus seront indemnisés à hauteur de 0.35 €.

Afin de démarrer son fonctionnement, l'association a besoin de fonds et fixe les frais d'adhésion à 200 €.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'adhérer à l'association et de payer les frais d'adhésion s'élevant à 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adhérer à l'association Solitrégor. Et **AUTORISE** le Maire à payer les frais d'adhésion s'élevant à 200 €.

➔ **USPL – Caution solidaire**

L'USPL vient d'acquérir un nouveau minibus. Pour le financement, un prêt d'honneur a été effectué auprès de la caisse d'entraide mutuelle de la ligue de Bretagne à hauteur de 11 995 €. Le prêt est à rembourser en 5 annuités à taux zéro mais avec obligation de cautions solidaires.

L'USPL demande à la commune de Louannec de se porter caution conjointe et solidaire avec la ville de Perros-Guirec, soit un engagement de 5 998 €.

La commune s'est déjà porté caution pour 2 prêts en 2015 et 2020, sur ce dernier il reste une dernière échéance en 2025 de 3 994.40 €, soit un engagement de 1 997.20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de cautionner le prêt de l'USPL à hauteur de 5 998 €.

➔ **Travaux en milieux aquatiques LTC**

Éric RENAUD présente le programme des travaux en milieux aquatiques du service Environnement de LTC, notamment les opérations sur le cours principal du Cruguil entre Saint-Quay-Perros et Louannec :

Les travaux d'aménagement consistent en l'arasement du seuil de dérivation en béton qui n'a plus d'usage et provoque une chute de 50 cm en partie centrale ainsi que la mise en place d'un pont cadre à Milin ar Stang. L'objectif est d'assurer la continuité écologique du Cruguil.

Les travaux sont pris en charge par LTC dans le cadre de la GEMAPI.

Le coût des travaux de comblement de la zone de trop plein, plus nécessaire après les travaux, sera à partager pour moitié avec la commune de St-Quay-Perros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les travaux à entreprendre pour assurer la continuité écologique du Cruguil entre Saint-Quay-Perros et Louannec. Et **VALIDE** la prise en charge pour moitié les travaux de comblement de la zone de trop plein.

Saisine CDPENAF : Lotissement « Les Hauts de Kernu 3 » - Lot n° 2
Après une présentation de la demande de permis de construire sur le lotissement « Les hauts de Kernu 3 » sur le lot 2, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande des permis de construire et valide la saisine de la CDPENAF

Informations du Maire sur ses délégations

Le Maire informe des décisions prises depuis le dernier conseil

municipal :

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décision n° 2024-004 :

Considérant la nécessité de procéder à une étude préalable au départ en exposition au musée du Quai Branly et à la restauration de la chasuble de Saint-Yves du 12^{ème} siècle et classée au titre des Monuments Historiques depuis 1897 ;

Le Maire a validé le devis de Mme Montaine BONGRAND, restauratrice du patrimoine textile, de Clohars-Carnoet pour un montant TTC de 4 656.00 €.

Décision n° 2024-005 :

Considérant la nécessité d'installer un local de stockage de matériel sportif au stade ;

Le Maire a déposé une déclaration préalable pour l'implantation d'un local de stockage de matériel sportif de moins de 20 m² au

stade.

Décision n° 2024-006 :

Considérant la nécessité d'installer un local de stockage de matériels sportifs au stade et la proposition de la société Brangeon pour un montant de 3 055 € HT ;

Le Maire a validé le devis de l'entreprise BRANGEON pour la fourniture et le transport d'un conteneur, d'un montant TTC de 3 666,00 €.

Décision n° 2024-007 :

Considérant la nécessité d'effectuer un virement de crédits au chapitre 20 afin de permettre le paiement de l'étude de restauration de la Chasuble de St-Yves ;

Le Maire a effectué un virement de crédits de 4 656 € du chapitre 21 au chapitre 20.

Conseil du 6 novembre 2024

➤ **Boulodrome – Demande de DETR 2025**

Le Maire rappelle la délibération du 25 septembre 2024 validant la construction d'un boulodrome et attribuant le marché aux entreprises SATP / LE PÉRON pour un coût HT de 108 326,08 €.

Il propose de solliciter la DETR 2025 au titre des équipements sportifs, cet équipement n'entre pas dans les priorités thématiques applicables aux opérations financées par la DSIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la DETR 2025 à hauteur de 30% pour la construction du boulodrome et valide le plan de financement associé

➤ **Travaux de sécurisation routière à Mabiliès – Demande de DETR DSIL 2025**

Le Maire rappelle la délibération du 8 novembre 2023 sollicitant la DETR et la DSIL 2024 pour le projet de travaux de sécurisation routière à Mabiliès. Les 2 demandes avaient été rejetées. Il rappelle également l'obtention de la DETR 2024 sur la 2^{ème} tranche de l'espace culturel.

L'effacement des réseaux a pris du retard et les travaux n'ont pas commencé, le Maire propose de renouveler les demandes de DETR et DSIL pour 2025

Le Maire précise que c'est une zone très fréquentée et accidentogène, située sur la RD 38, à la sortie du rond-point de Mabiliès vers Trélévern et la déchèterie, il faut sécuriser les flux vers la rue des hortensias (quartier résidentiel) et les 2 arrêts bus. Il y a un lotissement en cours et l'extension de Zone artisanale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** pour les travaux d'aménagement de sécurité routière à Mabiliès la DETR à hauteur de 35% et la DSIL et valide le plan de financement associé

➤ **Personnel communal - Remplacements**

Le Maire rappelle la délibération du 13 décembre 2023 décidant de remplacer 2 agents des services techniques et d'ouvrir les postes aux grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise.

Les recrutements sont difficiles, peu de candidatures et des profils qui ne correspondent pas aux emplois. Un agent est actuellement à l'essai sous contrat jusqu'au 31 décembre 2024, le Maire propose de prolonger son contrat de 6 mois (2 x 3 mois) avant de décider d'une potentielle nomination.

Le Maire rappelle également la délibération du 14 décembre 2022 créant un poste d'emploi contractuel d'agent de maîtrise principal au restaurant scolaire.

Le contrat de l'agent arrivant à son terme le 31 décembre 2024, le Maire propose de relancer une publicité pour le recrutement d'un responsable du restaurant scolaire aux grades d'agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal, fonctionnaire ou contractuel, au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les changements proposés.

➤ **Dénomination et numérotation de rues**

Dans le cadre du déploiement de la fibre chaque bâtiment doit avoir une adresse avec un numéro et c'est à la commune que revient le choix des numérotations et dénominations.

Il convient d'identifier chaque lot dans l'extension de la zone artisanale à Mabiliès, le nom de la rue est conservé dans la continuité de la zone existante « Rue Gustave Eiffel » et la numérotation est prolongée.

Certains bâtiments communaux n'ont pas d'adresse, il convient également d'identifier chaque bâtiment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les propositions.

➤ **Redevance d'Occupation du Domaine Public : déploiement de la fibre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de déploiement de la fibre sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal doit déterminer le montant des redevances dues par Mégalis Bretagne pour occupation du domaine public. Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication.

Pour information, sur le domaine public routier, une permission de voirie est obligatoire pour implanter des fourreaux. Cette autorisation est délivrée par la Collectivité, gestionnaire des voies communales. Elle doit être compatible avec la destination du domaine public routier. Sur le domaine public non routier, l'autorisation résulte d'une convention.

Les équipements installés dans le cadre du déploiement de la fibre sont les suivants :

Sur le domaine public routier communal :

Pour 2023 : 129 mètres d'artères en sous-sol et 2 armoires

Pour 2024 : 191 mètres d'artères aériennes, 455 mètres d'artères en sous-sol et 2 armoires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par Mégalis dans le cadre du déploiement de la fibre, soit pour RODP 2023 69€ et pour RODP 2024 98€

➤ **Information du Maire**

Considérant la nécessité de réaliser une étude des sols avant la construction du boulodrome ;

Le Maire a validé le devis de l'entreprise SOLCAP pour la réalisation d'une étude géotechnique de conception – Mission G2 - d'un montant TTC de 4 676,40 €.

➤ **Espace culturel – Avenant n° 1 au lot n° 7**

Le Maire présente le devis de l'entreprise RIVOUAL, pour le remplacement de la baie fixe par une baie coulissante dans la salle de travail. La plus-value s'élève à 765,15 € HT.

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention, **VALIDE** l'avenant n° 1 au lot n° 7 de l'entreprise RIVOUAL, pour un montant HT de 765,15 €.

LES VŒUX DE VOTRE MINORITÉ MUNICIPALE

La France est sur le coup d'une procédure européenne pour un déficit excessif qui atteindra 6,2 % fin 2024. À cela, il faut ajouter 3 228 milliards d'euros de dette.

Au 31 décembre 2022, 5,70 millions d'agents travaillent dans la fonction publique en France, soit 27 300 de plus que fin 2021 (+ 0,5 % sur un an). À ces agents publics s'ajoutent 29 800 bénéficiaires de contrats aidés.

Constatons qu'avec ses 35 000 municipalités, 1 254 intercommunalités, et ses 5,70 millions d'agents dans la fonction publique pour gérer la France, un record européen, la pseudo décentralisation, coûte très cher au contribuable.

Le transfert des compétences et de certaines ressources des communes vers les Intercommunalités n'est pas compensé par une baisse des effectifs dans les communes. Les Maires maintiennent voire même augmentent leurs effectifs. Résultat 1120 salariés à LTC : ce qui devait produire des économies d'échelle explose dans un mille feuilles administratif et l'enchevêtrement des compétences croulant sous les normes, chacun des acteurs en rajoutent une couche pour justifier son existence. Chaque acteur règne sur son pré-carré. Personne n'est prêt à lâcher une parcelle de son pouvoir et, il faut bien l'admettre, le pouvoir et les indemnités (Conseil Régional, départemental, communauté d'agglo, syndicats d'exploitation, société d'économie mixte, mairie.) y sont pour beaucoup. Mais, nous assure-t-on, c'est pour notre bien et celui de l'intérêt général.

Les impôts et taxes en tout genre vont exploser à commencer par l'électricité et les remboursements médicaux qui frappent l'ensemble de la population. Les salariés se smicardisent, 45% des français ont de vrais problèmes pour assurer les fins de mois.

Pendant ce temps Monsieur le Maire investit, 1 800 000 € pour la médiathèque, entre 600 000 et 1 500 000 € suivant les options choisies pour le terrain de foot au centre du bourg. Ce qui est une aberration, car cette rénovation bloque pour de nombreuses années le développement du centre du village. Louannec a réellement besoin d'un terrain de football. Mais, nous préférierions un projet moins pharaonique. C'est possible en réduisant l'ampleur du projet initial qui faisait double emploi avec les stades de Perros-Guirec. Il existe aussi une autre solution : celle de la coopération avec Saint Quay Perros. Quant au terrain de boules budgété initialement pour 100 000 € son budget atteint maintenant 145 000 € (+ 45% !) pour une association de boulistes qui n'existe pas malgré les affirmations contraires du Maire lors de 2 Conseils municipaux. Ajoutons 300 000 € pour refaire un terrain de tennis.

Posez- vous les questions suivantes : est-ce vraiment indispensable ? est-ce vraiment nécessaire pour le bien-être de la majorité des Louannécains ? Le contribuable en a-t-il vraiment les moyens ? d'où vient l'argent dépensé ?

Pour nous, une municipalité doit montrer l'exemple d'une bonne gestion dans cette période de crise et faire les efforts qui s'imposent.

Tous ces investissements auront un impact sur la fiscalité après les municipales de 2026. Augmentation de celle-ci comme lors des 2 précédents mandats du Maire actuel.

Nous faisons clairement le choix d'un stade, non pas surdimensionné, mais répondant aux besoins réels, financé à coût raisonnable ou par une coopération intercommunale.

Nous faisons clairement le choix du boulodrome dans le budget initial mais à un autre emplacement que celui choisi (abattage d'arbres, suppression de places de parking).

Nous faisons clairement le choix de la définition d'un plan d'urgence d'aide à l'accompagnement des personnes âgées ou handicapées lors de la survenue d'événements exceptionnels (médicaux, tempêtes pour éviter ce qui s'est produit lors de CIARAN)

Nous faisons clairement le choix de la publication des actes communaux sur le site Internet de la Mairie selon L'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021. Une étude sur ce sujet avait été promise en Conseil municipal. Trois ans après, où en est-elle ?

Au final cette débauche de dépenses est à visée purement électorale et n'a qu'un seul but, celui des municipales de 2026. Espérons, qu'à Louannec, comme dans toutes les collectivités, la modération sera la règle première pour l'utilisation de l'argent du contribuable.

Nous profitons néanmoins de ce billet de la minorité pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2025.

Le groupe de la minorité municipale

André Michel, Bernard Mulé, Fabrice Roche

Rejoignez- nous sur Facebook : Louannec autrement

LA MAJORITÉ MUNICIPALE VOUS ÉCRIT

« Animés par une rancœur tenace, fruit des dernières élections municipales, les élus de la minorité n'ont cessé de décrédibiliser l'action municipale et celle de son maire.

Nous n'avons d'autres buts que de réaliser le programme pour lequel vous nous avez élu. Nous préférons l'action et l'engagement à l'immobilisme, nous préférons le réalisme et l'optimisme à la peur et au pessimisme, nous préférons offrir le bien-être et le bien vivre que la frustration et le fatalisme.

Nous mettons nos rêves au service de la population, nos rêves de culture pour tous, d'activités pour tous, car nous souhaitons offrir à chacun la possibilité de s'épanouir physiquement et intellectuellement, de prendre soin de soi et des autres.

La commune de Louannec a une santé financière très saine, sa gestion est exemplaire.

Chaque projet est étudié avec soin, le côté financier certes, mais également stratégique et environnemental. Il n'y a pas toujours une solution idéale, mais il y a toujours une solution à force de négociations et de compromis.

Certains n'ont qu'une vision restreinte du travail accompli, parfois un travail de longue haleine, quand de l'idée naît enfin le projet.

Ce qui peut affecter les finances communales, ce sont aussi les actions répétées en justice au tribunal administratif, orchestrées par une minorité, ceux-ci ont généré des frais (avocats, frais de procédure, ...) pour la collectivité, à comparer aux dépenses supplémentaires nécessaires au projet du Boulodrome, sans bénéfice pour les Louannécains.

Comme présentée dans ce bulletin municipal par l'adjoint aux finances, en 11 ans la dette par habitant est passée de 920€ à 376€, malgré un investissement moyen annuel de 722 k€ sur la même période.

Depuis 2014, les 8 M€ investis ont permis de rénover de nombreux bâtiments communaux, écoles, garderie, mairie, salle des fêtes, des espaces ont été aménagés (bourg, Penker, Nantouar, Mezernec, kernu, ...).... La salle des sports a été agrandie, mise en accessibilité (1,3 M€) et la salle de gym rénovée (250 k€). Les effacements de réseaux ont continué pour une moyenne de 150 k€ / an, soit 1,7 M€. 110 k€ sont mis en moyenne

par an pour rénover les voiries communales, soit 1,2 M€. Deux voies vertes ont été créées de Mabiliès à Pont Couënnec pour 600 k€. Des programmes de sécurisations ont été lancés sur la RD6 et la RD38 pour plus de 600 k€.

Les matériels ont été renouvelés aux services techniques, au restaurant scolaire, à la salle des fêtes pour 1,3 M€.

Enfin la Médiathèque sort de terre. Depuis 2020 la Municipalité travaille activement à ce formidable élan vers la culture, et qui sera, sans nul doute, un lieu vivant de partage et de rencontre. Oui cela à un coût, 1 800 000 € de travaux pour 450 m², subventionnés à hauteur de 40% et provisionnés les années précédentes à hauteur de 30%, il ne s'agit pas là d'un projet pharaonique mais d'un projet réfléchi et maîtrisé.

Nous avons dû, à regret, renoncer au projet de complexe sportif au Poulajous, à cause justement du surcoût engendré par des fouilles archéologiques. Le football fait partie de la vie d'une commune, comme tout sport il est vecteur de cohésion. Pour des raisons de vétusté et de sécurité, nous n'avons d'autre choix que de refaire les vestiaires, les tribunes, l'enceinte. Et c'est ce qui sera fait en 2025, nous étudions depuis 2 ans les possibilités satisfaisantes les moins onéreuses.

Souhaité par les boulistes depuis plusieurs années, le boulodrome, en plus de son côté sportif, permet de lutter contre la sédentarité, de créer du lien, et offrira un cadre pour perpétuer la tradition de la boule bretonne. Alors 150 000 € TTC, bien sûr que nous aurions souhaité moins cher, mais c'est le meilleur prix que nous avons obtenu pour un bâtiment de 400 m². S'agissant d'un équipement recevant du public, il y a des normes à respecter, alors est-ce trop cher ? Certains diront que oui, d'autres diront que non. Nous avons tous de bonnes raisons de vouloir telle ou telle chose, de penser qu'il s'agit de la priorité n°1, de privilégier un public jeune, ou moins jeune, plus ancien. Même au sein de notre majorité les avis divergent parfois. Mais à force de discussions, de compromis et de bon sens, nous avançons.

L'ensemble de l'équipe de la majorité municipale vous souhaite une très bonne et heureuse année 2025.

”

École primaire de Louannec

Comme chaque année, les projets pédagogiques ont été très nombreux. Les élèves des classes de CP, CE1 et CE2 ont réalisé un spectacle de théâtre accompagnés par Fabienne, intervenante du cycle théâtre. Les plus grands ont davantage réalisé des projets sportifs ainsi que citoyens. La région Bretagne a également subventionné un cycle de danse contemporaine avec Lise Le Bellu pour une classe. Voici en bref, une petite liste des événements de l'année 2024 au travers quelques photos.

Initiation aux premiers secours

Au mois de mai, nous avons fait avec les CM une séance d'initiation aux premiers secours. M. Le Guen, formateur aux premiers secours à la SNCF, s'est associé avec 5 étudiantes en médecine et en étude d'infirmières (pilotées par le Dr Huet) pour nous rappeler comment réagir dans une situation en cas d'urgence. Quels numéros appeler et surtout quels gestes faire en attendant les secours des professionnels!



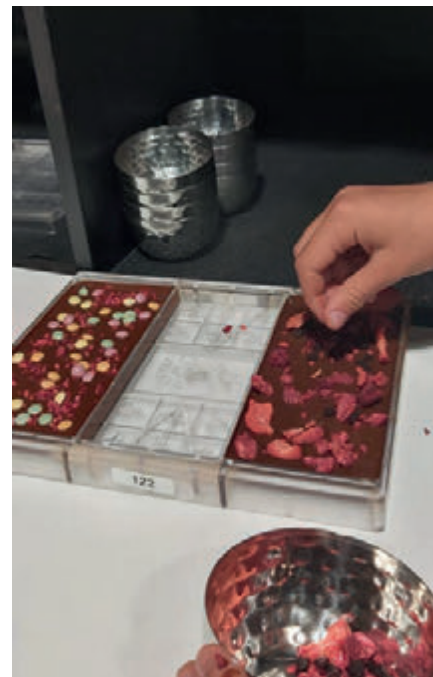
Action Croix-Rouge

Les CM ont réalisé avec la Croix Rouge des "kits d'hygiène" qui seront ensuite distribués lors des maraudes sur Lannion et Perros Guirec.



Atelier à la chocolaterie Grain de Sais

Les CM2 se sont rendus à la chocolaterie Grain de Sais de Morlaix. Ils ont chacun réalisé leur tablette de chocolat ! Une journée bien agréable !



Toutes voiles dehors !

Comme chaque année, les CM ont pu mettre à profit leur cycle nautique réalisé au premier trimestre pour s'amuser toute une journée sous le soleil du mois de juin.



Fête de la Science

Le lundi 7 octobre dans le cadre de la fête de la sciences les élèves ont eu la chance d'avoir la visite de Odile Guérin, pour nous parler des phénomènes astronomiques à l'origine des marées. Odile devrait revenir nous voir dans le cadre de notre projet d'Aire Marine Éducative.



Journée Olympiades

Les élèves de la maternelle, des classes élémentaires ainsi que les élèves de Diwan se sont associés toute une journée par équipes pour des activités « olympiques ».



Évènement de la "Grande Lessive" de la PS au CM2

Jeudi 17 octobre, les élèves ont participé à l'évènement « la grande lessive ».

Les enfants ont découpé, dessiné, collé, peint et colorié pour réaliser de magnifiques œuvres en rapport avec le thème qui était : « Pareil/Pas pareil ».

Toutes les classes ont participé, de la PS au CM2 en utilisant, de l'encre colorée, de l'aquarelle, des pastels, des collages et des photographies

Les dessins ont été suspendus sous le préau pendant toute la journée.

.....

Activités sportives avec Pierre Guillou

Depuis la rentrée de Septembre 2024, les classes fonctionnent à nouveau sur 4 jours de classe. Cela va permettre à Pierre Guillou, animateur sportif et animateur des activités péri-scolaire de faire profiter tous les élèves de la PS au CM2 de ses compétences sportives sur du temps d'EPS avec les enseignantes. Ce sont les élèves de CM1 qui ont démarré un cycle de judo.



Ateliers et Chemins

Dans le cadre d'Octobre Rose, la Ligue contre le Cancer renouvelle l'opération « Coussins-Cœurs » en partenariat avec des Revues de Travaux Créatifs et de nombreuses merceries. Sensibilisées à cette lutte, et dans un esprit de solidarité et d'union, les « Cousettes » de l'Association Ateliers et Chemins de Louannec, se sont mobilisées pour offrir aux femmes opérées du cancer du sein, un coussin en forme de cœur. Ce coussin, placé sous le bras, est destiné à soulager les douleurs post opératoires en diminuant les tensions dues à la chirurgie. Ce prototype a été mis en place par un médecin américain.

Ce mardi 15 octobre, plus d'une vingtaine de coussins ont pu ainsi être remis gracieusement, à Madame Dominique Vincent, Représentante de la Ligue contre le Cancer, pour l'Antenne de Lannion, en présence d'une partie des participantes, Jean-François Cudelou, Président de l'Association ne pouvant être présent pour cette remise.



Jean-François Cudelou

Pour tout contact : ateliers-et-chemins@orange.fr

« Ateliers et Chemins » Mairie de Louannec 22700 - Tél. : 06 80 70 86 66

Cette année la Gavotte Louannécaïne a fêté ses 20 ans.

Le 28 septembre eut lieu un grand fest-noz pour fêter cet événement en association avec le CAL. Les musiciens PADMADA, KLED, LES HUNS, BOTOU KOAD et LE BRAS/ NICOLAS nous ont enchantés jusque tard dans la nuit. Avec près de 200 entrées la soirée fut réussie. Merci au CAL pour son soutien financier et la tenue de la buvette.

Nous remercions chaleureusement les commerçants et artisans locaux pour leur accueil et participation à notre fest-noz.

Le 18 septembre dernier a démarré une nouvelle saison de danse bretonne avec à ce jour une trentaine d'adhérents. Elisabeth Bodéré de la fédération Kenleur nous enseigne avec patience et pédagogie les danses de tous les pays bretons.

Le 13 novembre se tiendra notre assemblée générale.

Nous accueillons les danseuses et danseurs chaque mercredi

de 20h30 à 22h30 à la salle des fêtes de Louannec.

L'adhésion annuelle reste inchangée :

- 32€ /personne
- 55€ / couple
- 20€ / étudiant

Notre bureau se compose de J.M. Vaillant président, A.M. Andry secrétaire, P. Lacroix trésorier aidés de C. Derrien-Blum et C. Lapillonne.

Retrouvez nous sur notre site La Gavotte Louannécaïne.
Suivez nous sur Facebook.



Skol Diwan Louaneg

Cette année, 32 enfants ont fait leur rentrée à Skol Diwan Louaneg, 18 enfants en classe de maternelle et 14 en classe élémentaire. Ils sont accompagnés de Loeiza Lever-Crué, Nolwenn Le Meur-Roux, Marilou Le Roux, enseignantes, Anna Le Scorneg et Erwan Alexanian, ASEM, et Audrey Dumont, AESH. Ils auront le plaisir de retrouver Tugdual pour des séances de Gouren et jeux de lutte, Katell Le Coqguen pour des séances d'initiation à la musique et au chant. Soazig de Ti ar Vro Kawan viendra animer des ateliers autour de la culture bretonne. Chaque mois, les enfants continueront de faire l'école au bois du Stivell. Depuis septembre 2023, une correspondance s'est établie avec l'école Diwan Boulvriag. Après s'être écrit, les en-

fants se sont rencontrés au mois de mai à Bourbriac et se sont retrouvés au mois de juin pour visiter ensemble l'Abbaye de Beauport. Cette année, c'est au tour de Diwan Boulvriag de venir nous rendre visite !

Parmi les nombreuses sorties qui ont eu lieu au printemps dernier, les enfants ont participé à une course d'orientation à Louannec. Par groupe, ils ont fait le tour du bourg à la recherche d'un trésor mystérieux. Avec la complicité des commerçants de l'épicerie et de la boulangerie, de Mme Hue qui a ouvert les portes de l'église, de l'EHPAD et de la bibliothèque municipale, les enfants sont partis à la pêche aux indices.

**Loeiza Lever-Crué Renerezh/
Directrice**



Association d'éducation populaire

L'AEP a pour missions d'offrir de bonnes conditions d'accueil aux enfants scolarisés à l'école Diwan et de promouvoir la langue bretonne à Louannec. Elle participe à la gestion de l'école à travers le financement des dépenses de fonctionnement mais aussi du personnel non-enseignant. Elle est appuyée par un Comité de Soutien qui organise différentes manifestations tout au long de l'année. L'équipe pédagogique et l'AEP réfléchissent depuis quelque temps déjà à un projet d'aménagement et de végétalisation de la cour de l'école. Cette année, un groupe de travail dédié a été créé, composé de parents et de professionnels intéressés pour suivre et s'investir dans ce projet, afin de lui donner vie.

Bec'h dezhi ! C'est parti !

Radomisol

Ecole de musique associative, RaDoMiSol propose des cours de musique individuels et collectifs.

Les effectifs se maintiennent avec 155 élèves inscrits cette année.

L'association a accueilli 4 nouveaux professeurs à la rentrée, ce qui permet à RaDoMiSol de développer et d'élargir son offre. Grégori DOREE et Gaëlle LE BRAS viennent en renfort à Hugo CRESTEL pour développer les cours de piano. Grégori DOREE propose également un nouvel atelier : Musique d'ensemble Salsa ouvert à tous dès 8 ans. Hugo LE SERRE CARUANA reprend les cours de batterie ! La classe de saxophone s'ouvre à la clarinette avec Guillaume LAIZET.

Quelques dates à retenir : Le concert de milieu d'année aura lieu le 26 janvier et le concert de fin d'année a été fixé au 14 juin.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à vous préinscriptions sur le site radomisol.fr. Pour toutes infos : contact@radomisol.fr



Comité d'Animation de Louannec (C.A.L)

Le CAL c'est une petite équipe de 15 bénévoles qui ne compte pas ses heures pour vous proposer des animations diverses et variées.

Le CAL c'est aussi les louannigous, ces artistes qui planchent toute l'année pour vous proposer de belles représentations et un bon petit moment de divertissement.

Cette année, nous avons apporté notre soutien aux commerçants pour l'organisation de la soirée Ch'ti, ainsi qu'à la Gavotte pour son vingtième anniversaire avec un fest noz.

Nous remercions les associations locales, les sponsors locaux, les commerçants qui nous soutiennent pour vous proposer des animations de qualité, tous les bénévoles de l'ombre qui répondent présents tout au long de l'année, sans oublier les services de la mairie.

2025 se prépare ; vous pouvez déjà noter quelques dates :

- Représentations théâtrales des Louannigous les 22,23,28 et 29 mars,
- Vide grenier, le 18 mai
- Fête de la musique le 21 juin
- Expo des créateurs en juillet
- Forum des associations, le 6 septembre
- Marché de Noël, les 6 et 7 décembre

Si vous avez des idées d'animations n'hésitez pas à nous contacter.

Toute l'équipe vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous dit à l'année prochaine.

Mickaël Allain, président du CAL

La rétrospective des animations 2024



Les Louannigous

La troupe des Louannigous est au travail afin de préparer son nouveau spectacle, une comédie qui devrait ravir le public exigeant de Louannec. Dans l'objectif des représentations prévues en mars 2025, le travail actuel consiste à mettre en place une mise en scène qui puisse valoriser le texte et provoque surprises et effets comiques. L'intrigue se déroule dans le monde de la mode, un mari volage trompe sa femme avec une jeune stagiaire. A force de dénigrement, il tente d'écartier son épouse, au profit de sa maîtresse, mais rien ne se déroule comme il l'imaginait.

Après les traditionnels trois coups, il faudra tenir en haleine le spectateur. C'est pourquoi les répétitions s'enchaînent pour tout mettre au point. Comme tous les ans la troupe évolue et est heureuse cette année d'intégrer une nouvelle comédienne. En matière de décors, les Louannigous, fidèles à leur réputation, ne comptent pas lésiner. La qualité et le sens du détail seront au rendez-vous, le tout au service de la mise en scène.

Ce spectacle, se tiendra à la salle des fêtes de Louannec le samedi 22 et dimanche 23 mars, le vendredi 28 et samedi 29 mars.

Nicolas Mionet



L'ensemble vocal de Louannec, Tregorissimo, se porte bien !

Après une saison 2023-2024 abordée dans une triple dynamique de travail vocal approfondi, de nouveaux répertoires et de partenariats variés, Tregorissimo s'est enrichi cette année de nouveaux choristes et poursuit ses projets ambitieux, avec des œuvres chorales a capela ou accompagnées au piano ou à la guitare.

La saison a été lancée en octobre au palais des congrès de Perros-Guirec, lors d'un concert partagé avec le groupe " Swing de Ouf", et se poursuit par 3 concerts de Noël et des moments musicaux offerts aux maisons de retraite et Ehpad de la région.

2025 sera tournée vers l'accueil des Petits Écoliers Chantants de Bondy. Ce très réputé chœur d'enfants et de jeunes viendra à Louannec en juillet 2025, pour une semaine de travail partagé et de concerts.

Les choristes expérimentés qui le souhaitent sont invités à nous découvrir en répétition, le jeudi de 20h à 22h, dans les locaux de l'école primaire. Recrutement sur audition.

Le C.A. « Trégorissimo »

Renseignements : Agnès Pernot, Cheffe de chœur.
a2.pernot@gmail.com - 06 87 55 95 75.



à L'ARAL : bientôt 300 adhérents !

Ouvert à tous, jeunes et moins jeunes

Contact : aral.louannec22@gmail.com

Site : aral22louannec.com

Depuis 2 ans, les rangs des adhérents s'étoffent, Fin octobre, 285 personnes participent aux activités de l'association ; en grande majorité habitants de Louannec.

Cela encourage les 20 bénévoles du Conseil d'Administration et les animateurs qui travaillent, au quotidien pour vous proposer :

- des activités à la semaine.
- des animations, sorties, voyages tout au long de l'année.

Dans la semaine :

- Marche 8/12 km, lundi après midi ;
aral.marchesdulundi@gmail.com
- Marches 5/7 km vendredi après midi, ou 2/5 km vendredi après midi
- Généalogie : lundi matin ; aral.genealogie@gmail.com
- Cartonnage : lundi après midi, tous les 15 jours
- Informatique : mardi matin, jeudi matin et après midi, vendredi matin ;
aral.informatique@gmail.com
- Belote, scrabble : vendredi après midi

- Danse de salon : lundi soir ;
aral.dansedesalon@gmail.com

Calendrier :

- 28 novembre : Repas dansant d'hiver proposé aux adhérents
- 16 janvier Assemblée Générale, et galette des rois
- en mars Repas dansant de Printemps
- en mai : Goûter des Anciens.
- Du 20 au 23 mai, Escapade pédestre à la découverte de Brocéliande, aral.marchedulundi@gmail.com
- Du 21 au 24 mai, Escapade pédestre vers Douarnenez

Les escapades en projet sur 2025 :

contact : aral.voyages22700@gmail.com

- 28/01 cabaret Moustache
- 04/04 : Locronan, Pleyben
- Mai : Sortie au fil de l'eau
- 26/06 : Les abers
- Septembre : Saumur, (3 jours) le Cadre noir et plus
- du 5 au 12 mai : voyage à Chypre



Pour la première fois à l'ARAL, 23 randonneurs ont participé à un séjour, en mai, à Douarnenez. Entre marche sur le GR (photo) parfois accidenté, découverte de magnifiques paysages et visites, tout le monde est rentré satisfait de cette semaine. En mai, nous serons 21 à partir découvrir les Mystères de Brocéliande.

Le CAEL

A l'occasion de l'AG du Cael, un pot d'accueil était offert aux nouveaux arrivants de l'école. Cette AG a permis l'élection de son bureau :

Président : Eric Delalandes

Vice-président : Jérôme Guezennec

Trésorière : Angéline Posson

Vice-trésorier : Laurent Gasteuil

Secrétaire : Camille Lainez

Secrétaire : Charlotte Thebault

Voici les grands temps forts de l'année à venir :

- Collecte de cartouches d'imprimante tout au long de l'année
- Octobre : Vente de pulls et tee-shirts
- 3/11/24 : Goûter d'halloween à la salle des fêtes de Louannec
- Décembre : Vente de sapins, de chocolats et goûter de Noël
- Fin janvier : Vente de galettes des Rois
- 02/02/25 : Loto de l'école
- Au printemps : Repas à thème
- 04/4/25 : Chasse à l'œufs
- Mai : Vente de plants
- 29/06/25 : Kermesse

Pour contact : lecael@gmail.com



L'équipe du CAEL.

Bourse aux vêtements de Louannec

L'association « Bourse aux vêtements » de Louannec aura 40 ans en 2025.

Elle a été créée le 11 janvier 1985. Quarante ans d'existence pour une association qui a vocation de mettre à disposition des articles de seconde main, pari tenu car c'est de plus en plus d'actualité.

De 1985 à avril 2015, notre boutique éphémère était installée au camping municipal. En octobre 2015, nous avons pris nos quartiers dans la salle des fêtes pendant les vacances scolaires du mois d'avril (Pâques) et le mois d'octobre (Toussaint).

Convivialité et respect des autres est le mot d'ordre avec la sensation d'être utile socialement pour la commune de Louannec et ses alentours.

Nos prochains rendez-vous 2025

- (Printemps-été) : Dépôt : mercredi 9 avril (de 9h à 16h)
1 seul enregistrement par famille déposante soit 20 articles
Vente : vendredi 11 avril (de 9h à 18h) et samedi 12 avril (de 9h à 17h).
Reprise des invendus : mercredi 16 avril (de 16h à 18h).
- (Automne-hiver) : Dépôt : mercredi 22 octobre (de 9h à 16h)
1 seul enregistrement par famille déposante soit 20 articles
Vente : vendredi 24 octobre (de 9h à 18h) et samedi 25 octobre (de 9h à 17h).
Reprise des invendus : mercredi 29 octobre (de 16h à 18h).

Vêtements enfant, femme, homme – chaussures – sac à main – écharpe – bijoux – linge de maison – livres – jouets – matériel bébé

Tous ces articles doivent être impérativement propres et en bon état, et être équipés d'un carré de tissu blanc. Prévoir sparadrap ou étiquette cartonnée pour les chaussures et maroquinerie.

Vous pouvez nous contacter par mail pour avoir des renseignements : bav-louannec@orange.fr



Eliane Chevé

02 96 91 62 08

bav-louannec@orange.fr

Espoir Talibé : des nouvelles encourageantes !

UN PARTENARIAT ET DES VOLONTAIRES

Partenaire de plusieurs associations au Sénégal, SOSEMS (Sos enfants mendiants du Sénégal) participe à différentes actions concernant l'éducation et le parrainage d'enfants talibés au Sénégal. Ils se sont proposés pour soutenir Espoir Talibés, essentiellement au niveau des soins. Un geste qui nous encourage dans notre volonté de poursuivre notre mission. Nous les remercions vivement !

En fin d'année, Damien...un jeune volontaire rejoindra l'équipe pour sa 1ère mission d'un mois avec les enfants talibés. Une rencontre qu'il attend avec impatience et qu'il pourra enfin réaliser ! Il pourra leur faire partager sa passion, le dessin...et participer à toutes nos actions. Deux autres contacts venant de France sont également attendus en novembre et décembre 2024 ainsi que plusieurs autres personnes début 2025. Leur souhait : rencontrer les enfants talibés, accompagner l'équipe sur le terrain et pouvoir apporter leur aide au niveau de l'association.

La maison d'accueil est désormais le point de rencontre des enfants. Ils savent qu'ils y trouveront la paix ! Être enfin considéré en tant qu'individu n'a pas de prix, les voir sourire et s'amuser à nos côtés est notre plus belle récompense !

Les enfants talibés ont besoin de nous tous. Vous pouvez les aider !

Christine Thuault



ESPOIR TALIBES



Contact :

Christine Thuault, 2 Route de Nantouar, 22700 Louannec

Tél : 06 79 98 21 14

www.espoir-talibes.com

<https://www.facebook.com/christine.thuault.50>

Instagram : espoir_talibes

Union Nationale des Combattants

Cet automne nous avons appris le départ de Guy Parzy, qui, pour des raisons familiales, se rapproche de sa famille en Normandie. Originaire du Nord, il avait fait le choix de vivre en Bretagne où, à Louannec il avait trouvé son lieu de villégiature depuis 2010.

Guy s'était rapidement impliqué dans la vie de la commune et aussi, dans les associations patriotiques.

Titulaire de la Médaille Militaire, il adhère dès son arrivée en 2010 à la 165^{ème} section du Canton de Perros-Guirec, en 2014, il en devient le secrétaire, poste qu'il ne quittera pas jusqu'à ce départ.

Ancien gendarme, il adhère à l'union départementale des retraités de la gendarmerie. Toujours volontaire, il est le correspondant de l'association. Il rejoindra ensuite le conseil d'administration départemental où ses idées et propositions étaient toujours très suivies.

Guy était aussi le maître de cérémonie des commémorations mémorielles. Il officiait et donnait à nos commémorations l'éclat que mérite le souvenir de nos soldats. Sabine Caignou a fait ses premières armes à l'occasion du 11 novembre et officiera dorénavant en remplacement de Guy. Un début prometteur salué à l'unanimité. Une page est tournée, une nouvelle ère s'ouvre, mais Guy nous a laissé les éléments pour poursuivre la réussite de cette journée du souvenir.

Cette commémoration très suivie, qui a débuté par la messe à 9 heures 30 célébrée par le père Albert Wanso, s'est poursuivie par la cérémonie au monument aux morts, et l'hommage aux résistants à la stèle du Guilors.

L'union nationale des combattants remercie les adhérents et les louannecains présents et adresse un remerciement particulier aux ados pour leur investissement et aux porte-drapeaux, qui portent les valeurs des Armes de la France à la mémoire des soldats d'hier et d'aujourd'hui.

La prochaine commémoration aura lieu le 8 mai 2025, qui marquera le 80^{ème} anniversaire de la cessation des hostilités avec le III^{ème} Reich.

Un louannecain à l'honneur :

Ce 11 novembre 2024, Jean Le Clec'h, a été décoré du Titre de Reconnaissance de la Nation. Appelé à l'âge de 20 ans pour effectuer son service militaire, a servi comme les jeunes de sa génération en Algérie, où il a effectué 32 mois de service actif.

Maurice Pennec

Président de l'UNC de Louannec





Association de Gymnastique d'Entretien de Louannec (AGEL)

A l'association AGEL, l'engouement des Louannécaines et Louannécains s'est à nouveau confirmé en ce début de saison de gym 2024-2025. Elles et ils représentent 110 adhésions sur les 162 que nous comptabilisons à la mi-octobre 2024, soit presque 70% des effectifs. Les autres membres de l'association viennent des communes alentours.

Depuis septembre, dix cours sont proposés. En effet, un cours de gym renfo-musculaire et un cours de Pilates complètent la panoplie des cours de l'AGEL. Du lundi au vendredi, ce sont cinq cours de gym, quatre cours de Pilates et un cours de stretching qui s'égrènent tout au long de la semaine. Pour les cours de gym : nous avons trois cours de renfo-musculaire, un cours de cardio-gym et un cours de gym douce. Sylvie Le Bris, Stéphanie Troesch et Nataly Beucher, animatrices sportives diplômées, encadrent les cours avec motivation, bonne humeur et professionnalisme.

Les adhérent(e)s font de un à trois ou quatre cours maximum ; tarifs annuels : 100€ un cours, 150€ deux cours, et trois ou quatre cours 180€.

A ce jour, seul le cours du mercredi matin 9h, peut accueillir des personnes pour un cours de renfo-musculaire. Si cela vous tente, un essai est toujours possible. Tous les autres cours sont complets.

L'association vous souhaite d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

Alizée Boissel Le Béchec, Présidente

Renseignements au :

06 38 82 29 75 et 06 78 94 14 85

et/ou sur le site Facebook de l'AGEL de Louannec et info locale,

ou par mail agel.louannec@gmail.com

Baby Gym

Une nouvelle saison démarre pour la baby gym.

Pierre Guillou, de nouveau aux commandes, prépare chaque mardi de nouveaux parcours pour vos petits aventuriers.

Si votre enfant a entre 6 mois et 3 ans, vous êtes les bienvenus.

La baby gym a lieu tous les mardi matin de 10h30 à 11h30 hors vacances scolaires au tarif de 80€. Nous vous attendons nombreux pour sauter, jouer, rigoler avec vos parents, grands-parents, assistant(e) maternelle.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 89 81 04 22.

L'équipe de la baby gym



Le cyclo-club Louannécain (club FFCT n°6819)

En 2024, le club a réalisé tout le long de l'année son activité de cyclotourisme avec une vingtaine d'adhérents.

Le club a organisé en juin son séjour habituel pour une semaine de vélo à Bassignac près de Bort-les-Orgues et de la vallée de la Dordogne. Nous étions hébergés au village VVF de Vence.

Cette année nous étions 26 participants dont 20 licenciés FFCT.

La commune de Bassignac est située dans le Cantal à la limite de la Corrèze. Elle est arrosée par la Sumène un affluent de la Dordogne. Nous avons fait des matinées de vélo et des promenades de groupe l'après-midi. Cette région a connu une exploitation minière qui est aujourd'hui terminée et dont le souvenir est évoqué par le musée de Champagnac que nous avons visité ainsi que les villes de Salers, de Mauriac et de Bort-les-Orgues avec ses orgues (assemblage géologique de colonnes basaltiques) et son barrage hydroélectrique sur la Dordogne.

Le club a aussi organisé en octobre un week-end de 3 jours à Camaret avec plusieurs sorties de vélo et des promenades aux alentours.



Rappel : l'historique et les activités du club sont exposés sur le site web du Cyclo Club Louannécain qui est disponible à l'adresse suivante : <http://louannecyclo.free.fr/> avec tous les renseignements utiles pour prendre contact avec le club.

Daniel Le Roy

Président du Cyclo-Club Louannécain

Tél : 02.96.21.75.88- Mail : leroydg@orange.fr

Louannec Mell Zorn

Pour la saison 2024-2025, le club de handball « Louannec Mell Zorn », a connu quelques changements majeurs. En effet, le comité d'administration a pris la décision, en fin de saison dernière, de quitter l'entente avec Lannion et Trebeurden dans laquelle se trouvait le club pour les catégories à partir des U15.

Le deuxième fait marquant est la démission de la présidente en début de saison. L'ensemble du CA, des bénévoles et des licenciés, remercie Tifenn Donguy pour son investissement auprès des jeunes et pour tout ce qu'elle a fait pour le club durant ces dernières années.

Le club, ne pouvant pas proposer une équipe pour chaque catégorie, a vu quelques uns de ses licenciés muter dans les clubs voisins.

Nous comptons tout de même dans nos rangs 60 joueurs licenciés. Ils sont répartis dans les catégories suivantes: baby et U9 mixte qui pratiquent le handball le samedi matin; les U11 mixte, U13 masculin et U18 féminin, quand à eux ont deux entraîne-



ments semaine et un match de championnat le samedi. Pour le moment les résultats du début de saison sont satisfaisants.

Nous avons aussi la chance de compter parmi nous 15 dirigeants licenciés et des parents investis dans le sport pratiqué par leurs enfants. Merci à eux.

Le nouveau bureau, ainsi que tous les bénévoles du club souhaitent pérenniser et développer la pratique du handball dans la commune. C'est pour cela que toute personne intéressée sera la bienvenue.

Sportivement,

**Les co-présidents,
Laurent Ammar Kodja et Jean-Baptiste Dagorne.**



La rentrée au Tennis club

Le Tennis Club de Louannec a fait sa 44^{ème} rentrée sportive cette année. Le bureau est composé de Régis ESNAULT en président, Hervé BRELIVET en Secrétaire et Christian OMNES comme trésorier.

Avec une cinquantaine de licenciés au moment de lancer la saison, l'association observe un maintien de ses effectifs. L'école de tennis est active avec 6 groupes d'entraînements jeunes et 5 groupes adultes répartis le mardi, mercredi et jeudi. C'est notre BE Thierry RONDOT qui anime les 11 groupes d'entraînements au cours de la semaine où la mixité est la bienvenue. Il nous reste des places pour certains créneaux d'entraînements (jeunes et adultes), ne pas hésiter à contacter le club par mail tc.louannec@gmail.com ou Régis 06 75 84 85 12.

Le championnat par équipe senior a également repris ses droits. Nous avons une équipe masculine menée par le capitaine Baptiste BRAS qui évolue en D3. L'objectif de cette saison est de se faire plaisir et de viser le maintien à minima et la montée en D2 si possible. 3 équipes jeunes seront engagées cette année : catégorie 11/12, 13/14 et 15/16 ans.

Nous tenons à féliciter Baptiste BRAS pour sa validation de sa formation Juge/Arbitre.

Le TCL se veut être un club convivial et familial. Le tournoi interne de la chandeleur a été très suivi avec notamment la Tombola qui avait pour lot principal une raquette offerte par Clara BUREL, joueuse de tennis sur le circuit international. L'opération vente de Pizzas a été très appréciée. Nous renouvelerons ces animations cette année avec bien sûr de nouveaux temps forts pour maintenir la très bonne ambiance qui règne au sein du club.

Les membres du TCL s'investissent aussi en tant que bénévoles dans les actions qui se déroulent sur la commune de Louannec (Fête de la musique, Course Paimpol/Perros...). Le club est aussi sur de nouveaux projets tels que des sessions de stage sur les vacances, le flocage de nouveaux maillots et le suivi de la création de nouveaux terrains extérieurs (PADEL) au sein de la commune qui permettront de relancer le grand tournoi de fin d'été.

Le club s'est entouré de sponsors et nous remercions d'avance la Mairie de Louannec pour l'installation à venir des panneaux publicitaires dans la salle bleue du CARPONT. Il reste de la place pour de nouveaux partenaires donc n'hésitez à venir partager avec nous le développement du Tennis sur notre belle et dynamique commune de LOUANNEC.

L'équipe DU T.C.L.



Les Sternes

La saison gymnique s'est terminée par les fêtes de fin d'année : pour les Pous-sines à Louannec et pour les Jeunes-ses et Aînées dans la salle de Park Nevez. Merci à tous les parents qui ont répon-du présents sans oublier les anima-trices et les mamans présentes toute l'année.

Avant cela nous avons eu l'organisa-tion d'un championnat départemental individuel à Louannec fin Avril qui a connu un grand succès.

Pour la rentrée 2024/2025, beaucoup de nouvelles inscriptions dues à l'effet JO. Des jeunes restent encore sur une liste d'attente, c'est bien dommage.

Cette année nous allons nous diriger vers les championnats individuels avec les Aînées, sous la responsabilité de Maëlen.

Nous participerons aux championnats par équipes avec les Poussines, Jeu-nesses et Aînées.

Soulignons qu'une équipe Jeunesse sera en stage départemental orga-nisé par notre fédération FSCF le 2 novembre.

Tout au long de l'année, une ancienne animatrice, Pauline, dirige des stages de perfectionnements durant les va-cances.

Merci à notre fédération qui permet à chacune quelque soit les niveau de par-ticiper à des rencontres départemen-tales et régionales.

Un grand merci depuis cette rentrée 2024, à toutes les animatrices et les mamans qui m'entourent, sans elles les Sternes n'existeraient plus.

Elisabeth Guézic, Présidente

Contact : Elisabeth

06 77 68 41 28

Mail : e.sternes@orange.fr.



Pousines médaillées des badges



Gala Park Nevez, juin 2024



Union Sportive Perros - Louannec (U.S.P.L.)

La saison 2024-2025 a globalement bien démarrée.

La précédente a vu les 3 équipes seniors se maintenir dans leurs championnats respectifs.

Notre souci d'arbitrage réglé, nous avons pu recruter à la hauteur de nos attentes.

Avec en point d'orgue, l'arrivée au poste d'entraîneur principal de Nicolas RIOU qui est également salarié à temps plein comme responsable du secteur sportif et toujours accompagné par Esteban DECOSSE.

Nous voici repartis tout azimut, vétérans, seniors, jeunes, garçons et filles et école de football.

Coté comité directeur, nous enregistrons le retour d'Albert CADIOU comme vice président du club.

L'organisation sportive évolue principalement sur l'école de foot avec l'arrivée, en tant que responsable, de Jérémy FABRE.

A noter également la création en deuxième partie de saison dernière de la section Loisirs Féminine sénior, sous la houlette notamment de Mme LE DROUGMAGUET Stéphanie, qui rencontre un franc succès en termes d'adhésions, de cohésion d'ambiance et de diversité.

Pour le reste l'organisation éducateurs est la même au niveau seniors et jeunes mais continue de progresser puisque à ce jour nous comptons 4 diplômés (3 BE et 1 BMF).

320 joueurs licenciés à l'USPL à ce jour dont 120 garçons en école de football, 50 filles de U10 à U16 et 50 jeunes garçons de U14 à U17.

Avec les 40 bénévoles, on arrive à un total de 360.

Nous continuons de porter nos efforts sur la formation et l'édu-

cation de ces jeunes, car c'est par l'évolution et la progression de ceux-ci que nous voulons pérenniser l'association USPL.

Le club continue d'évoluer dans tous les domaines et plus particulièrement sur la communication et le sponsoring grâce à Etienne FOMEL qui est dans sa 2^{ème} année d'alternance.

Mais nous attendons aussi des améliorations nécessaires à la continuité de notre développement en terme notamment d'accueil et convivialité tant à Louannec que Perros où nous ne disposons pas de foyer le permettant par exemple.

A Louis BOURDELLES, les échanges avec la mairie ont abouti à un accord sur la priorité de la rénovation indispensable à entreprendre. Nous espérons un démarrage durant l'inter-saison.

La diminution des heures de pratique sur celui-ci, permet au terrain de s'améliorer grâce notamment au travail des agents municipaux mais cela n'est pas sans conséquences sur l'organisation générale.

Les choses avancent dans un très bon état d'esprit avec les 2 mairies mais doivent maintenant se concrétiser.

Nous sommes un sport d'extérieur et les conditions climatiques ne nous étant pas favorables, il ne faudrait pas que cela décourage les bénévoles, les éducateurs et les licenciés, au risque de mettre le club en péril.

Pour terminer, je remercie vivement tous les sponsors, les bénévoles, le maire, ses adjoints et les agents municipaux de LOUANNEC.

Belle saison à tous !

Jérôme MEHEUST, Président de L'USPL



T.T.L.P.L

Après une année 2023-2024 prometteuse, l'année sportive qui vient de commencer devrait être dans la continuité : augmentation sensible des effectifs (effet LEBRUN ?) surtout chez les débutants mais aussi chez les "loisirs adultes" où nous constatons l'arrivée de joueurs qui reprennent après de nombreuses années.

Nous espérons que nos compétiteurs feront briller les couleurs du club sur le plan départemental, régional et peut-être national comme les années précédentes.

Le club évolue sur 3 sites : Louannec, Vieux-Marché et Lanion.

On peut jouer au tennis de table de 6 ans à

N'hésitez pas à nous rejoindre dans un club convivial.

+ d'infos : 06 48 17 20 10 ou www.ttpl.com

Alain Guédé



les participants aux finales départementales par classements

Yoga

L'association de Yoga de Louannec a repris ses cours depuis le 9 septembre dernier.

L'association est dans sa 39^{ème} année.

Les cours de Yoga sont assurés, par Caroline Kervarec pour la saison 2024-2025 les lundi matin et soir, mardi matin et mardi soir. Les horaires des 7 cours hebdomadaires sont :

Lundi : 9h15 - 10h30 / 10h45 - 12h / 18h30 - 19h45

Mardi : 9h15 - 10h30 / 10h45 - 12h / 17h45 - 19h00 / 19h15 - 20h30

Lieu : Centre de Loisirs de LOUANNEC (salle polyvalente Carpont)

Les cours ont une durée de 1h15.

La cotisation annuelle à l'association est de 10€.

LES COURS

Un cours regroupe environ une dizaine de participants.

Une tenue souple de type " jogging" convient parfaitement. L'important c'est de ne pas être gêné par ces vêtements.

Pour la relaxation un pull et des chaussettes sont conseillés pour ne pas avoir froid.

Prévoir une grande serviette (serviette de bain ou de plage) car les tapis sont collectifs.

Les cours sont dispensés de septembre à juin (sauf durant les vacances scolaires.)

Le premier cours d'essai est gratuit.

Les personnes et numéro de téléphone pour joindre l'association sont :

- Caroline Kervarec : professeur de Yoga - Tél. : 06 17 09 21 30

(n° prioritaire). Email : caroline.kervarec1@yahoo.fr

- Gérard Le Rest : président de l'association - Tél. : 02 96 48 33 29 et 06 82 04 83 40

- Email : gerard.le-rest@orange.fr

- Nadyne Rogard : secrétaire - Tél. : 06 89 79 18 18
Email : nanounnette22@gmail.com

- Loïc Cadiou : trésorier Tel : 06 15 38 01 57

Site web : <http://www.yoga-louannec.com/>



Du volley tous les jeudis dans la salle du Carpont

Chaque jeudi à partir de 17 h30, trois entraînements s'enchaînent dans la salle verte. On commence par les filles de moins de 13 ans, les M13F, débutantes, qui apprennent les gestes techniques du volley, le placement sur le terrain et le fair-play avec Germaine, l'une des entraîneuses salariées du club de l'ASPTT volley (Association Sportive Pour Toutes et Tous)

On enchaîne ensuite avec les moins de 18 ans, les M18F, dont certaines ont déjà quelques années de volley derrière elles. C'est un très grand groupe avec plus d'une trentaine de filles. Germaine est aidée de plusieurs bénévoles du club pour animer les exercices sur chacun des 3 terrains. Certains samedis, en championnat, les filles reçoivent des équipes adverses de la région.

A partir de 20h, c'est au tour des adultes loisirs d'investir la salle et là aussi il y a beaucoup de participants. La pratique du volley est ouverte à tous, mixte et sans distinction de niveau ou d'âge. Sur l'un des terrains quelques bénévoles proposent des exercices pour s'échauffer et apprendre les gestes du volley aux plus débutants tandis que sur les deux autres terrains, les volleyeurs jouent un set contre leurs adversaires, puis rencontrent les autres équipes. En plus de cette pratique purement loisir, deux équipes se sont formées et inscrites en championnat départemental loisir. On leur souhaite beaucoup de plaisir et de réussite.

Cécile et Odile



La chasuble de Saint Yves exposée à Paris

La chasuble dite de Saint Yves, confectionnée dans un tissu daté du XIIe siècle, et exposée de façon permanente dans l'église de Louannec, constitue un patrimoine textile exceptionnel. Elle est classée au titre des Monuments historiques depuis 1897.

La chasuble a fait l'objet d'une demande de prêt du musée du Quai Branly pour l'exposition temporaire « Au fil de l'or, l'art de se vêtir de l'Orient au Soleil-Levant », qui se tiendra du 11 février au 25 juillet 2025.

Une étude préalable au départ en exposition et à sa restauration a été réalisée en septembre par Montaine BONGRAND, restauratrice du Patrimoine Textile. Elle en fait la description suivante : « Chasuble cloche à décor de griffons affrontés, fond rosé, en samit soie, lin, fils métalliques, sans orfroi. ».

Plusieurs campagnes de "restauration" ont déjà été effectuées sur cette chasuble, pas

toujours de manière très heureuse : son aspect actuel n'est pas celui d'origine. Un test de « dérestauration » a été réalisé au dos de la chasuble visant à rendre au samit un aspect plus proche de son aspect original.

Les travaux de restauration envisagés consisteraient à retirer les points non originaux et reprises, consolider l'ensemble de la chasuble sur un tissu de support, consolider le samit par des points de Boulogne réalisés avec des fils d'organsin de soie, de la teinte des trames de soie originales, et à retirer la doublure en lin qui n'est pas d'époque pour la remplacer par une doublure en tissu plus adapté, en densité et en légèreté, en soie, avec des lignes de maintien permettant l'exposition sans tension de la chasuble.

Après son passage au musée du Quai Branly, la chasuble réintégrera l'église de Louannec, plus belle que jamais.



Chasuble

Marcel Le Toiser, artiste autodidacte

Denise Delouche, professeure émérite de l'université de Rennes 2, a écrit un livre sur le peintre Trégorrois Marcel Le Toiser dont plusieurs œuvres sont visibles à la Mairie et à la salle des fêtes de Louannec ainsi que dans le bulletin municipal n° 55 de juillet 2016.

Denise Delouche

Marcel Le Toiser

Un peintre à Perros-Guirec



Collection Peintres de Bretagne



LES Ateliers Numériques

Qu'est-ce que c'est ?

- Des ateliers dédiés à l'autonomie numérique
- Un échange autour des difficultés mais aussi des envies et besoins que suscitent les nouvelles technologies
- L'occasion de découvrir les grands enjeux numériques : la sécurité, l'administration en ligne, la gestion de son courriel
- Faire le point sur nos bonnes et mauvaises pratiques dans nos usages d'internet et de notre matériel

Comment ça marche ?

- Je repère un atelier près de chez moi (sur le site de LTC <https://www.lannion-tregor.com/> ou à la mairie).
- Je m'inscris auprès de la mairie accueillante. Je peux contacter le conseiller numérique au 06 31 06 47 61 .
- Les ateliers sont gratuits et ne nécessitent pas de matériel.

à bientôt



Ateliers numériques 2025 - Salle du Conseil Municipal sur inscription en Mairie

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Mardi 21 janvier 14 heures | Mardi 22 avril 14 heures |
| Lundi 24 janvier 14 heures | Mardi 20 mai 14 heures |
| Mardi 18 mars 14 heures | Mardi 17 juin 14 heures |

Nouveaux commerçants



Vous possédez une concession dans l'un des cimetières de Louannec. Si celle-ci arrive à échéance, merci de vous rapprocher de la mairie pour effectuer le renouvellement ou son abandon. Merci

ECOLE - Inscriptions rentrée 2025 :

Le rectorat décidant des fermetures de classe en février-mars, il est important d'avoir le maximum d'enfants inscrits avant cette échéance. Aussi, les parents d'enfants nés **en 2022** (futurs PS) sont invités dès maintenant à se rendre en mairie munis de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile pour une pré-inscription. L'inscription définitive se fera ensuite auprès de la Directrice sur rendez-vous.

NAISSANCES

| | | | |
|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|-------------|
| FLURY Zaïg | 7 décembre 2023 | FACON Lilou, Laurence, Sylvie | 8 mai |
| BIARNES Léon | 11 février | PENVEN Lyvio, Pierre | 24 mai |
| LASBLEIZ Basile, Armand, Yves | 16 février | NADER COZ Louay | 16 juillet |
| MURAT LOUEDEC Victoire | 1 mars | LE FLEM Romane, Madeleine | 13 novembre |
| LUQUET Lénie | 18 mars | | |

MARIAGES

| | |
|--|------------|
| Grégory, Noël LE COURTÈS et Aurélie LE CAM | 13 avril |
| Laurent AMMAR KHODJA et Géraldine, Alexandra CORNIL | 4 mai |
| Alain, Jean LAURENT et Christelle TAFFET | 11 mai |
| Julien, Jean, Henri MÉHEUST et Sandy, Jeanne Monique ROLLAND | 18 mai |
| Julien, Mathieu MÂLE et Tessa, Margaret BALL | 8 juin |
| David-Loïc Christian CAZORLA et Benjamin HOUGARDY | 20 juillet |
| Jean-Claude, Raymond LEDROIT et Steren ALLAIN | 17 août |
| Jean-Christophe, Edouard, Jean CARRIÉ et Christine ANDRÉ | 5 octobre |
| Erwan, Lionel, Eric HESRY et Claire PEZRON | 19 octobre |
| Denis, Joseph, Marie LE NOAN et Marie LE TIEC | 9 novembre |

DÉCÈS

| | | | |
|--|-----------------------|--|--------------|
| LEPRINCE Jeannine, Lucile veuve LE DAFNIET | 2 décembre 2023 | PIOLET Denise veuve KERBORIOU | 02 mai |
| DAUPHIN Valérie, Marie-Jeanine | 7 décembre 2023 | YERANIAN Marie veuve NOURIDJANIAN | 05 mai |
| LE BRAS Marie, Claire veuve LE JAOUAN | 8 décembre 2023 | EPIVENT Lucile, Thérèse, Marie, Joseph veuve BOULIOU | 19 mai |
| PADEL Gilbert | 8 décembre 2023 | RAZAVET Jean, Claude | 25 mai |
| MOULLEC Yves, Marcel, Marie | 16 décembre 2023 | LE ROY Odile, Marie, Jeanne veuve MAROS | 5 juin |
| DELOBEL Pascal, Joseph | 21 décembre 2023 | HENRY Rolande, Marie, José épouse BATTINI | 6 juin |
| MAZIÈRE Bernard, Gustave | 23 décembre 2023 | KERBORIOU Yvette veuve URBANIAK | 16 juin |
| MENGUY Yvette, Muguette épouse LE GLATIN | 23 décembre 2023 | LOUVAIN Aurélie épouse ANDRÉ | 18 juin |
| SADOU Michelle, Marie, Françoise | 25 décembre 2023 | PRIVAT Nicole, Marie | 14 juillet |
| TOULOUZAN Alice veuve CONNAN | 2 janvier | LONDRES Yves, Marie, Claude | 25 juillet |
| CHAUVEAU Robert, Pierre | 2 janvier | LE HOUÉROU Annick veuve PEZRON | 2 août |
| CÉZARD Annie, Michelle, Marguerite veuve DESDION | 15 janvier | BAYARD Marc, Robert | 10 août |
| LE GOFF Yvette, Josette, Marie veuve MAZIÈRE | 18 janvier | LORGÉRE Thérèse, Alexandrine veuve LE GUEN | 28 août |
| LE MORVAN Pascal, Pierre, Marie | 18 janvier | HERTOUX Catherine, Marie-Christine épouse STEVE | 5 septembre |
| PEZRON Jean-François | 19 janvier | AUFFRET Maria veuve LERAN | 17 septembre |
| QUEFFEULOU François, Joseph, Marie | 11 février | FALHER Paulette, Christiane épouse LE BONNIEC | 28 septembre |
| GRALL Marie, Josèphe | 12 février | MAISSE Catherine, Monique, Yannick épouse NELIAS | 28 septembre |
| PÉRON Claude, Paul | 13 février | RAOUL Bernadette, Marie veuve LE COULS | 29 septembre |
| THOMAS Claude | 17 février | LE MARÉCHAL Annie veuve LE CHAFFOTEC | 29 septembre |
| BEZIAT Michèle, Anne, Marie épouse LE NAN | 22 février | NICOLAS Hilaire | 20 octobre |
| MOISAN Andrée, Etiennette veuve COULON | 24 février | PRAT Jeanine, Marie, Yvonne veuve SCLABI | 24 octobre |
| LE BELLEC Denise épouse HILLION | 7 mars | GUÉGUEN Henriette, Perrine, Marcelle veuve CRAIGNOU | 25 octobre |
| OLLIVIER Marie veuve GUILLOU | 11 mars | DELPECH de FRAYSSINET Marguerite, Marie, Denyse, | |
| AUDINET Lucienne, Albertine | 22 mars | Michelle Veuve CASATI | 26 octobre |
| VIMEUX Raymonde, Georgette veuve LE SAUX | 24 mars | SCAPOZZA Donatella, Paola épouse MAIRE | 26 octobre |
| LE CALVEZ Eugénie, Marie épouse PARANTHOEN | 28 mars | PENANHOAT Jeanne veuve LE BIDEAU | 2 novembre |
| DRONIOU Valentin | 31 mars | LEMAÎTRE Evelyne, Maria, Angèle épouse RAGUIN | 3 novembre |
| FURBY Laurence, Marguerite, Ghislaine | 1 ^{er} avril | TUAL Simone, Louise, Marie veuve GUTH | 16 novembre |
| BOISRAMÉ Jean, Paul, Victor, Henri | 12 avril | LE MORVAN Jean, Paul | 20 novembre |
| GENTRIC Daniel | 17 avril | DRILLET Olivier, Amédée, Yves | 20 novembre |
| PAGE Pierre | 21 avril | KENNY John, James | 30 novembre |

| Activité | Entreprise | ADRESSE | TELEPHONE |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Architecture | ANGLE DROIT | 20, route de Kerjean | 06.12.51.07.97 |
| Artisan plombier | PARANTHOEN Olivier | 4 route de Lannion | 02.96.23.36.73 |
| Chantier naval | DRAGON ROUGE | Mabiliès Route de Tréguier | 02.96.49.05.81/06.07.09.36.79 |
| Charpente Menuiserie Cloisons | EMC 22 | 47 route de Tréguier | 02.96.91.03.03 |
| Constructeur | FORHOME | ZA Mabiliès | 06.17.92.07.39 |
| Couture | L'ATELIER DE COUTURE | 10 hameau de Petit-Camp | 02.96.23.26.87 |
| Electricité | MJ ELEC | 1 bis allée du Verger | 06 64 37 18 10 |
| Electricité | E.G.C.M | 53 ter route de Tréguier | 02.96.23.08.60/06.43.85.06.39 |
| Electricité Plomberie Sanitaire | RST | 13 rue des Roches Douvres | 02.96.91.01.12 |
| Electricité Plomberie Chauffage | SUNELEK | ZA de Mabiliès | 02.96.23.01.11/06.82.55.58.32 |
| Entretien Jardins | JP PAYSAGES | 38 Route de Perros | 02.96.91.12.24 |
| Fenêtres Vérandas Alu | SARL ALLAIN Hervé | ZA de Mabiliès | 02.96.91.10.60 |
| Imprimerie | Editions JACK | 54 route de Tréguier | 02.96.23.24.44 |
| Impression Textile | WESTCUT | 7 route de Kerjean | 06.62.45.20.72 |
| Jardinier | MON JARDINIER | ZA de Mabiliès | 06.33.19.46.02 |
| Paysagiste | ATOUT PAYSAGE | ZA de Mabiliès | 06.33.19.46.02 |
| Photographe | LE MARDELÉ Jérémy | Louannec | 06.16.65.25.96 |
| Photographe | STEFFANY PHOTOGRAPHE | 4 rue les Hauts du Stivel | 06.99.48.96.30 |
| Maçonnerie | ARMOR BATY | 4 ter Le Tossen | 06.63.20.16.76 |
| Maçonnerie | BODIN Frédéric | 2 venelle de Jardellec | 06.65.27.26.05 |
| Mécanique | Société ACTUEL VO | 43 route de Tréguier | 02.96.23.14.48 |
| Menuiserie Agencement | CORNU Vianney - CÔTÉ BOIS | ZA 22700 Louannec | 06.81.59.90.34 |
| Menuiserie Agencement | RODEIRON Laurent | 22700 Louannec | 06.03.10.51.76 |
| Peintre | IG Déco | 2bis Allée du Verger | 06.50.46.95.22 |
| Plomberie Chauffage | GARDES Romain | Louannec | 02.96.23.39.78/06.24.78.56.17 |
| Plomberie | MARTIN Franck | Louannec | 06.86.80.85.74 |
| Tatoueur | STUD'INK22 | | 06.50.05.18.76 |
| Travaux agricoles & T.P. | BOTREL Frédéric | 8 Le Tossen | 06.71.64.30.01 |
| Voilerie-Grément-Chantier | ESCALE VOILE | Route de Nantouar | 06.28.34.08.96 |

| Activité | Commerce | NOM Prénom | ADRESSE | TELEPHONE |
|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Bar | Le Dockland | M. DEFOICHE Olivier | 2 Route de Kernu | 02.96.23.01.34 |
| Boucherie-Traiteur | Boucherie Jacques | M. MALLEDAN | 14 Route de Tréguier | 02.96.23.27.00 |
| Boulangerie | Société Le Boulch | M. LE BOULCH | 12 Route de Tréguier | 02.96.91.14.22 |
| Boulangerie | Fortin | M. et Mme FORTIN | 13 av. des Feux du Large | 02.96.91.03.57 |
| Boulangerie | Baradoz | Mme ANDRÉ Aziliz | Kerfanouilh | 06.27.65.01.57 |
| Cigarettes Electroniques | Ty Smoky | M. FABRE | 4 route de Tréguier | 06.88.59.98.26 |
| Chambres et table d'hôtes | Le Colombier | M. VANBELLE | 8 Coat Gourhant | 02.96.23.29.30/06.23.58.58.34 |
| Coiffeur | Mèche bleue by Anne-Laure | ABDALLAH Anne-Laure | 1 rue des Ecoles | 02.96.23.07.64 |
| Coiffeur | Couleur Déco | Mme PLUNET | Le Clos du Bourg | 02.96.91.18.34 |
| Epicerie | Ici et là | Mme DEVOS Anne-Laure | 18 Route de Tréguier | 02.96.23.17.54 |
| Esthéticienne à domicile | Bella Rose | Mme GUILLOTEAU Sabrina | 46 Route de Tréguier | 06.41.56.01.23/02.96.23.33.86 |
| Fleuriste | Flore'idées | Mme KERAUDREN Anne-Laure | 1 Allée du Verger | 02.96.23.68.07 |
| Garagiste | Garage AD | M. et Mme ECHAVE | 49 Route de Tréguier | 02.96.23.29.47 |
| Garagiste | Garage CAP 22 | M. LE BRICQUER Stéphane | ZA de Mabiliès | 02.96.23.34.85 |
| Horticulteur | Horticulture de Pen Ar Hoat | M. BODIOU | 7 Route de Lannion | 02.96.23.18.94 |
| Hôtel | Les Sternes | M. SAHL Jamal | Pont ar Saux | 02.96.91.03.38 |
| Hôtel | Motel du Lenn | M. EMBRY | 70 Route de Perros | 02.96.23.28.47 |
| Immobilier | ABCD Immobilier | M. DENIEL Benoît | Route de Tréguier | 02.96.23.04.31 |
| Immobilier | SAFTI | M. HUON Chantal | | 06.60.63.41.41 |
| Immobilier | Stéphane Plaza Immobilier | Mme LE NOA-PELLAÉ Virginie | 4, route de Louannec | 06.85.91.30.12/02.96.91.29.46 |
| Immobilier - décoration d'intérieur | Vita nova | | 15 cité de Carlouar | 06.09.09.93.52 |
| Hypnose Ericksonnienne | EMDR | Mme CARPENTIER Sabrina | 8, rue des Mouettes | 06.71.03.53.20 |
| Notaire | Etude notariale | M. PARTIOT Rémi | 10 route de Perros | 02.57.63.02.67 |
| Pâtisserie | Cake by Jen | Mme MOISON Jennifer | 15, rue des écoles | 06.62.70.58.52 |
| Pâtisserie | Madame Praline | Mme LECUYER Marie | | 06.33.25.79.79 |
| Restaurant | Il Bocconcino | M. DA BARBIERI Luca | 4, route de Kernu | 02.96.91.83.21 |
| Restaurant | Kerjoem | M. et Mme HERBAIN Marc et Géraldine | 15 Rue des Ecoles | 09.86.69.60.31 |
| Restaurant | L'Abriçôtier | M. et Mme QUENEC'H DE QUIVILIC | 35 route de Perros | 02.96.91.20.28 |
| Service à la personne | Aide 2 vie - Maintien à domicile | M. DECOURTIE Olivier | 38, route de Tréguier | 02.96.23.16.41 |
| Service à la personne | Les petits services du Trégor | M. THOMAS Rodolphe | Kergueno | 06.69.09.17.97 |
| Service à la personne | Particuliers Services | M. LE QUELLEC JP | 38bis, route de Perros-Guirec | 02.96.91.12.24/06.62.67.76.87 |
| Recherche de fuites | Aquafuites 22 | M. CHOSSE Nicolas | 1 venelle Jardellec | 06.70.23.76.00 |
| Shiatsu | Shiatsu | Mme MOAL Isabelle | 2 rue du Roi Arthur | 06.15.79.52.06 |
| Tabac - Chambres d'hôtes - Bar | Le Village | M. TANGUY Cédric | 1 Route de Tréguier | 02.96.23.20.60 |

LOGEMENT - HABITAT

ADIL (Information sur le logement)

Renseignements d'ordre juridique ou financier
Permanence 9h-12h
Centre Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 61 50 46

CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Permanence de l'union locale CLCV Lannion-Trégor, association de Consommateurs.
Tous les vendredis, 9h-12h.
Centre social de Ker-Huel - 29 bd d'Armor - Lannion
Tél. : 02 96 48 27 47
E-mail : clcv-tregor@tiscalia.fr
Site Internet : www.clcv.org

UFC - QUE CHOISIR (Association des consommateurs)

Agence Locale de Paimpol/Lannion
Permanence à Lannion chaque mardi de 14h à 15h30 et vendredi de 15h30 à 18h30.
Espace Volta - Bâtiment B au R.D.C.
1 rue Ampère
22300 LANNION

C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor)

M. Claude THIMEL, architecte-conseiller, est à votre disposition pour tout conseil aux particuliers désirant construire. Permanence à la Subdivision de l'Équipement de Lannion. 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h-12h et 14h-16h.
Prendre RDV au 02 96 46 69 80.

ERDF-ENEDIS-GDF :

Ouverture de compteur : 09 77 42 34 26
Dépannage : 09 72 67 50 22
EDF (ouverture contrat d'électricité) : 09 69 32 15 15

POINT INFORMATION HABITAT - LTC

21 rue Jean Savidan à Lannion
Tél. : 02 96 05 93 50

TRANSPORT

Mobili Tilt : n°azur 0 810 22 22 22

SNCF : 36 35

Aéroport de Lannion :

Rte de Trégastel - Lannion
Tél. : 02 96 05 82 22

EMPLOI

Pôle Emploi :

Boulevard Armor - Lannion
Tél. : 39 49

Mission Locale pour l'Emploi : Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, inscrits à Pôle Emploi peuvent également s'inscrire à la Mission Locale pour l'Emploi.

Tél. : 02 96 46 40 09

E-mail : m-l-lannion@wanadoo.fr

INFO - DROIT

Maison de la Justice et du Droit
5 boulevard Louis Guilloux
22300 LANNION
Tél. : 02 96 37 90 60

INFOS ADMINISTRATIVES

Centre des Impôts

Kroas Hent Perros
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

Trésor Public

54 rue Kra Douar
22300 Lannion
Tél. : 02 96 48 95 94

SANTÉ

Centre Hospitalier

Tél. : 02 96 05 71 11

Polyclinique du Trégor :

Tél. : 02 96 46 65 65

SOCIAL

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

17 boulevard Louis Guilloux
Espace administratif et social de Kermaria
22300 LANNION
Tél. : 0 820 904 179

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

- Centre administratif et social de Kermaria à Lannion
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h30.
- Centre social de Ker-Huel
29, bd d'Armor Lannion
2^e et 4^e lundi ; tous les mercredis et vendredis,
9h-12h et 14h-17h30.

Trégor Alcool Assistance

La Croix d'Or
22300 LANNION
Tél. : 02 96 91 44 56

Association Beauvallon : PAEJ Lannion (ex FILEA)

15 rue des Fontaines - 22300 LANNION
Tél. : 02 96 46 34 43

ALMA 22 (Allo Maltraitance Personnes Agées)

ALMA 22
BP 4618
22 046 SAINT-BRIEUC Cedex 22
Tél. : 02 96 33 11 11 Répondeur 24 h sur 24.

MDD (Maison du Département)

13 boulevard Louis Guillou - Lannion
Tél. : 02 96 04 01 04

LTC (Lannion Trégor Communauté)

1 rue Monge - CS 10701
22300 LANNION
Tél. : 02 96 05 09 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE SECOURS : 17

(112 à partir d'un portable)

| | | | |
|--------------------------------------|----------------|--|------------------------------|
| Pompiers | 18 | La Poste | 02 96 23 13 11 |
| Gendarmerie | 02 96 23 20 17 | Les Ecoles | |
| Médecin | | Ecole Elémentaire | 02 96 91 13 65 |
| Sylvie LE BERRE | | Ecole Maternelle | 02 96 91 25 47 |
| 20, Avenue des Feux du Large | 02 96 23 20 51 | Relais Assistantes Maternelles | |
| Cabinet soins infirmiers | | CIAS/LTC (Mme le Breton) | 06 77 13 55 05 |
| 2, rue St Yves | 02 96 23 26 54 | Soins à domicile | |
| Cabinet infirmier | | 25 avenue de la Mairie | |
| Ronan PAUGAM, Amandine RUDONI | | 22700 Saint Quay-Perros | 02 96 91 23 21 |
| et Nathalie MIOT | | Centre de Loisirs | |
| 38 route de Tréguier | 06 20 77 24 08 | Rue des Ecoles | 02 96 91 22 25 |
| Chirurgien-dentiste | | Camping municipal | |
| Carole-Anne FARAJI-BELLÉE | | Ernest Renan | 02 96 23 11 78 |
| 5, route de Perros | 02 96 49 06 20 | E.D.F. - G.D.F. Dépannage urgence | |
| Pharmacie | | Electricité - Gaz | 09 72 67 50 22 |
| Anne GUEZIEC | | Préfecture St-Brieuc | 02 96 62 44 22 |
| Rue des Feux du Large | 02 96 23 19 71 | S/Préfecture Lannion | 02 96 46 74 46 |
| Masseurs Kinésithérapeutes | | Correspondants de Presse | |
| Emmanuelle JEZEQUEL, Izeline FERRÉ | | Ouest-France | |
| Elsa DANIEL et Mélanie LE GALL | | Mme DURIEU Caroline | 06 61 80 81 75 |
| 38 route de Tréguier | 02 96 23 07 98 | | of.cdurieu@orange.fr |
| Manuel DORÉ (Kiné et Ostéopathe) | 02 96 49 01 21 | Le Télégramme | |
| 5, route de Perros | 07 86 24 69 51 | Mme PASQUIERS Valérie | 06 10 69 61 34 |
| Antoine BIARNES | | | valerie.pasquiers@wanadoo.fr |
| 5, route de Perros | 02 96 49 01 21 | Le Trégor | |
| Orthophoniste | | M. GOURDIN Jean-Luc | 07 88 32 24 03 |
| Hélène KERLEAU | | | jeanluc.gourdin@orange.fr |
| 38 route de Tréguier | 06 08 62 53 82 | EHPAD | |
| Ostéopathe DO | | Maison Accueil personnes âgées | 02 96 91 25 55 |
| Pierre MAUGUIÈRE | | SERVICE D'AIDE À DOMICILE LANNION-TRÉGOR SOLIDARITÉ | |
| 5, route de Perros | 02 96 49 01 20 | 25 avenue de la Mairie | 02 96 91 00 09 |
| Pédicure - Podologue | | Saint Quay perros | |
| Anne-Lise FAIJAN | 02 96 35 06 03 | CCAS | |
| 38, route de Tréguier | 06 71 76 27 88 | Mairie Louannec | 02 96 23 20 63 |
| Psychologue - Hypnothérapeute | | | |
| M ^{me} Sabine JEZEQUEL | | | |
| 5, route de Perros | 07 87 16 39 63 | | |
| Sage-femme - Acupunctrice | | | |
| M ^{elle} Eve BOUCHÉE | | | |
| 5, route de Perros | 06 87 20 09 51 | | |

LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ordures ménagères :

Mercredi (semaines paires) (bac gris ou marron)

Collecte sélective :

Mercredi (semaines impaires)(bac jaune ou bleu)

<http://www.lannion-tregor.com/fr/dechets/les-jours-de-collecte-des-dechets.html>

Le Bulletin Municipal

Responsable de la publication : Gervais Egault
Ville de Louannec 22700

Tél. : 02 96 23 20 63
Site Internet : www.louannec.com

Membres de la Commission :

G. Egault, G.Parzy, E. Renaud,
M.P. Richard, D. Gannat, M. Pennec, D.
Colas, R. Esnault

Rédaction : Mairie de Louannec

Dépôt légal : Décembre 2023

Impression : Publi Trégor - Lannion

Distribution : employés municipaux

Mairie : 02 96 23 20 63

Heures d'ouverture :

Lundi au Jeudi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 17 h 30

Vendredi 8 h 00 - 12 h 00 - 13 h 30 - 16 h 30

Samedi 9 h 00 - 12 h 00

E-mail : mairie-louannec@orange.fr

Internet : www.louannec.com

E-mail : bulletin-louannec@orange.fr

Permanences du Maire et des Adjoints

Gervais EGAULT - Maire Tous les jours de 8 h 30 à 9 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h

Marc BACUS - 1^{er} adjoint Mardi et jeudi 10 h - 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent aussi sur rendez-vous.



Cérémonie du 8 mai



Deux des agneaux nés cette année (M. Prat)



Entrée de bourg (M. Prat)



Coucher de soleil sur l'église (E. Cogneau)



Marché de Noël 2024